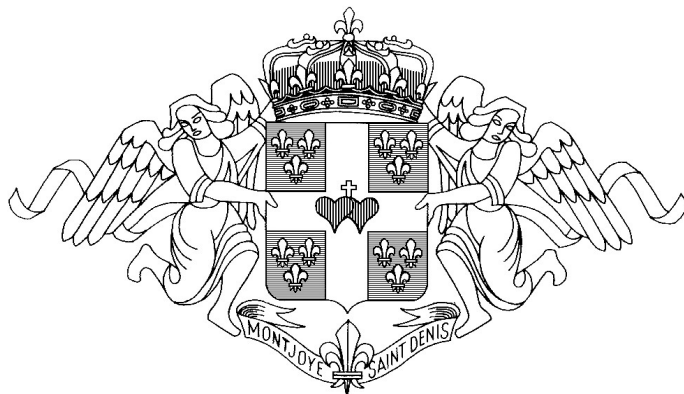


Périodique fondé
en 1957

Nouvelle série
trimestrielle



Octobre - novembre
décembre
2020
N° 165

La Gazette Royale

Organe de l'Union des Cercles Légitimistes de France

Le numéro : 4,50 euros - Abonnement : 15,00 euros

VŒUX

Au nom de tous les légitimistes qui se reconnaissent dans le combat mené par
l'Union des Cercles Légitimistes de France,
le président de l'Union, les présidents de cercle,
le directeur et l'équipe de *La Gazette Royale* et tous les cadres de l'Union
présentent leurs vœux les plus respectueux à
Monseigneur le prince Louis, Madame la princesse Marie-Marguerite,
Monseigneur le dauphin, Madame la princesse Eugénie,
Monseigneur le prince Alphonse et Monseigneur le prince Henri de Jésus.

À vous tous, légitimistes fidèles à la France et à celui qui l'incarne, à tous les bienfaiteurs et aux abonnés de *La Gazette Royale*, nous adressons également nos vœux de bonne et sainte année 2021.

Que le Saint-Esprit nous éclaire tous afin de contribuer activement et efficacement à la victoire du Christ-Roi par le retour de son lieutenant sur le trône de France.

Pierre Bodin

Sommaire :

Vœux p. 1
Défendre notre patrie
aux seuls noms de Dieu et du roi p. 2
Attentat à Nice,
message de Mgr le duc d'Anjou p. 2
Message de Mgr le duc d'Anjou pour
le bicentenaire de la naissance
du comte de Chambord p. 3
Hervé Pinoteau, chancelier de France p. 4
Légitimité et royalisme p. 5

Il fut un temps p. 13
Le droit au blasphème des religions,
avatar de la Révolution p. 14
Journées révolutionnaires p. 15
Une inflation soigneusement cachée :
l'évolution de 2008 à 2020 p. 18
Du tutoiement et du vouvoiement p. 20
La poule au pot d'Henri IV p. 22
Notes de lecture p. 23
Carnet p. 23

Défendre notre patrie aux seuls noms de Dieu et du roi

Des Français sont lâchement assassinés. Des fanatiques se sont introduits dans notre pays. Par la violence, l'intimidation et grâce au laisser-faire de l'État, ils propagent un islam radical, s'emparent de quartiers entiers de nos villes.

En d'autres temps, la république avait refusé d'accueillir des musulmans bien plus valeureux : les Harkis. Ces soldats s'étaient battus courageusement pour rester français. Elle les a livrés, eux et leurs familles, à nos ennemis. Aujourd'hui, elle laisse entrer une multitude d'étrangers. Ces derniers, rapidement, regardent avec mépris leur terre d'accueil. Ils méprisent en effet ses dirigeants qui ne cessent de demander pardon pour les prétendues fautes de leurs aînés. Ils les méprisent surtout

parce qu'ils « ont ôté au peuple la peur de Dieu et du châtiment, ont autorisé toutes sortes d'actions abominables et entièrement fait disparaître la vergogne et la pudeur, préparant ainsi la voie à la réduction du peuple de France à l'état de bétail. [...] Nul n'ignore que l'ordre et la cohésion de tous les États reposent avant tout sur la solidité des racines et des branches de la sainte loi, de la religion et de la doctrine¹. »

Une telle France ne suscitera jamais l'admiration ! Une telle France ne sera jamais à même de lutter avec quelque efficacité contre d'autres révolutionnaires.

Et ces politiciens, qui encouragent les blasphèmes et multiplient les mesures piétinant la loi natu-

relle, prennent prétexte de l'action terroriste pour demander l'unité de la nation ! Mais s'il convient de lutter contre le fanatisme, serait-il imaginable de nous unir tous autour de cette « laïcité » et de ses « lumières » dont le baptême s'est fait dans le sang de notre roi, de nos prêtres, des Vendéens... autour de cette laïcité si vide, si complaisante et si destructrice, qu'elle n'a su qu'encourager le développement de cet ennemi qu'elle entend commencer à combattre aujourd'hui ?

Seule l'institution monarchique a su réaliser l'union des peuples du royaume, seule elle pourra redonner à notre patrie tout son éclat.

Pierre Bodin
Président de l'UCLF

1) *Memorandum* de Ahmed Atif Efendi - Source : <https://viveleroy.net/la-revolution-francaise-analysee-par-un-musulman-en-1798>

Attentat à Nice message de Mgr le duc d'Anjou



Un nouvel attentat terroriste vient de se dérouler ce matin dans la cathédrale de Nice, faisant trois victimes supplémentaires, qui viennent s'ajouter à une liste déjà longue. Trois martyrs, dois-je plutôt dire, car assassinés lâchement, de manière barbare, parce que Français et catholiques.

Mes pensées, ma compassion et ma prière sont d'abord pour eux, pour leurs familles et leurs proches, mais aussi pour le clergé,

celui de la cathédrale et celui de toute la France, ainsi que pour tous les Français catholiques ainsi menacés.

Au moment où la messe dominicale s'avère plus que jamais indispensable au soutien de leur Foi et de leur moral, et malgré le durcissement des mesures sanitaires, je demande avec force aux autorités responsables de leur garantir la liberté de culte chaque dimanche dans des conditions de sécurité renforcée.

Plus que jamais, la France a besoin de retrouver le fil et la fierté de son identité chrétienne.

C'est le seul barrage efficace contre l'islamisation de notre

société, insidieuse ou violente, mais dans tous les cas contraire à notre Histoire, notre héritage et à nos valeurs profondes.

Continuons à prier et implorer inlassablement Marie Reine de France, saint Michel Archange et tous les saints et saintes de France de protéger notre pays et de nous donner toujours plus de courage, de force et de foi, dans l'espérance, face aux épreuves qui viennent.

Le 29 octobre 2020

Louis,
duc d'Anjou

Source : Le site officiel du Prince, legitimite.fr

Message de Mgr le duc d'Anjou pour le bicentenaire de la naissance du comte de Chambord



Chers amis,
Chers fidèles du comte de Chambord et de la Légitimité,

Nous commémorons à quelques jours près le 200^e anniversaire de sa naissance le 29 septembre 1820 au palais des Tuileries à Paris.

29 septembre 1820 – 3 octobre 2020. Deux siècles que l'on aborde avec une certaine émotion.

Deux siècles, cela peut paraître long et pourtant comme le comte de Chambord est proche de nous, pour ce qu'il représente, comme héraut de la légitimité monarchique, mais aussi pour ce dont témoignent ses actions et ses écrits.

Deux siècles après sa naissance, Henri, duc de Bordeaux, comte de Chambord, l'enfant du miracle, demeure un des personnages incontournables de l'histoire de France. Ce monument en témoigne. Souvent, il est qualifié de seul monument élevé à la mémoire du comte de Chambord. Il me semble qu'il serait plus juste de dire qu'il s'agit du seul monument élevé en

France en souvenir d'un roi qui n'a pas régné, pour montrer toute la place qu'il tient dans l'histoire. Sur ce monument, c'est bien le roi qui est figuré et non le prince. Il est représenté en costume de sacre, c'est-à-dire en dépositaire de la royauté légitime qui trouve son pouvoir dans la conjonction de l'hérédité et de l'onction. Quel symbole !

N'est-ce pas ainsi qu'il était considéré par nombre de ses contemporains, qui l'appelaient avec révérence Henri V ? Ce roi sans couronne exerçait un grand pouvoir moral. Rien ne pouvait se faire sur le plan intérieur comme extérieur, sans que les regards se tournent vers lui. *« Qu'allait dire ou penser le comte de Chambord ? ».*

Il était présent dans tous les grands débats de son époque : politique religieuse à travers ses rapports avec la papauté et avec nombre d'évêques ; politique internationale face aux nationalités naissantes ; réorganisation de l'agriculture confrontée aux nouvelles techniques, aux engrais industriels et au début de la mécanisation ; questions institutionnelles avec le grand débat du moment entre centralisation et décentralisation ; sans oublier la politique coloniale, qui s'ouvrait dans un contexte nouveau sous la pression anglaise et pour laquelle la France devait marquer son originalité, c'est-à-dire ne pas tout sacrifier au commerce et à la finance, mais veiller aussi au respect des hommes.

Son message, sur bien des points, demeure toujours actuel. En effet, né dans un siècle qui a connu beaucoup de changements, il a su rester fidèle aux principes de la royauté française sans tomber dans les excès de toutes les apparentes modernités parées du nom de progrès, là où il n'y a souvent que travestissement de l'ordre naturel. Au contraire, le comte de Chambord a su faire le tri entre le bon grain et l'ivraie au service de la Vérité et du Bien commun.

Le voici ici entouré de sainte Jeanne d'Arc dont on commémore également cette année le centenaire de la canonisation, de sainte Geneviève, de Du Guesclin et de Bayard. La Foi et le courage. Il ne pouvait être mieux entouré !

Avant de déposer une gerbe en hommage au comte de Chambord, je voudrais ajouter une chose : quelques jours avant d'entrer dans l'année du bicentenaire, ce monument a bénéficié de la protection des Monuments historiques. Comment ne pas y voir le signe que le comte de Chambord fait bien partie de ce qui constitue l'histoire de France ? Ainsi, en ce jour, je tiens à exprimer tous mes remerciements à ceux qui ont contribué à cette reconnaissance. Ma gratitude va en particulier au baron d'Audiffret, propriétaire des lieux qui les entretient avec grande fidélité.

A tous et à vous ici présents, merci de votre fidélité au comte de Chambord et à ce qu'il incarne.

Le 3 octobre 2020

*Louis,
duc d'Anjou*



Source : <https://www.legitimite.fr/single-post/bicentenaire-naissance-comte-de-chambord>

Hervé Pinoteau, chancelier de France

Très affectés par la nouvelle du rappel à Dieu de notre chancelier, le baron Pinoteau, qui nous a quittés la nuit dernière après tant d'années au service de Dieu, de la France et de la Légitimité, nous tenions, la Princesse et moi-même, à témoigner notre reconnaissance à celui qui a tellement œuvré aux côtés de mon grand père, le prince Jacques-Henri, de mon père, le prince Alphonse, puis auprès de moi.

Nous nous unissons à la prière de ses enfants, petits enfants, nombreux et tous fidèles aux engagements de leur père et les assurons de notre affection.

Le 24 novembre 2020

*Louis,
duc d'Anjou*



Nous avons appris le rappel à Dieu dans sa 94^e année du baron Hervé Pinoteau, décédé le 24 novembre 2020.

Spécialiste français d'enver-gure internationale d'héraldique, de vexillologie, de phaléristique, membre de nombreuses sociétés savantes, cet érudit est l'auteur d'une œuvre prolifique (une trentaine d'ouvrages, 900 articles) et notamment de *Monarchie et Avenir* (1960) et de *L'État présent de la Maison de Bourbon* (1975).

Décidé, par le lamentable

spectacle de la guerre de 1940, à relever la France, il fut de bonne foi « Blanc d'Eu » avant de découvrir la Légitimité. Mettant ses pas dans ceux de Raoul de Warren, travaillant avec une nouvelle génération de légitimistes (Pierre de La Forest-Divonne, Patrick Esclafer de la Rode et Michel Josseume), Hervé Pinoteau se mit au service d'Henri VI dès 1955. Il en fut le chancelier ainsi que de son fils Alphonse II et de son petit-fils Louis XX.

Dans l'édition, la presse, la correspondance et en Justice, il a

défendu les droits des Bourbons-Anjou à la couronne de France. Il prit part à la fondation du secrétariat d'Alphonse II en 1962 et de l'Institut de la Maison de Bourbon en 1973.

Il était décoré, entre autres, de l'ordre du Saint-Esprit, de l'ordre sacré et militaire constantinien de Saint-Georges, de l'ordre d'Alphonse X le Sage et de l'ordre de l'Infant Henri.

Miséricordieux Jésus, donnez-lui le repos éternel !

Frère Maximilien-Marie

Légitimité et royalisme

S'il est une constante dans nos sociétés modernes, c'est bien le mépris du citoyen envers les représentants du pouvoir démocratique, pouvoir auquel il est pourtant contraint d'obéir servilement au nom d'un légalisme justifié par le nombre ou l'opinion. Un Tocqueville le déplore dans son ouvrage, *L'Ancien régime et la Révolution*, Livre 2, chapitre IX : « *Quelque soumis que fussent les hommes de l'ancien régime aux volontés du roi, il y avait une sorte d'obéissance qui leur était inconnue : ils ne savaient pas ce que c'était que se plier sous un pouvoir illégitime ou contesté, qu'on honore peu, que souvent on méprise, mais qu'on subit volontiers parce qu'il sert ou peut nuire. Cette forme dégradante de la servitude leur fut toujours étrangère [...] Pour eux, le plus grand mal de l'obéissance était la contrainte ; pour nous, c'est le moindre. Le pire est dans le sentiment servile qui fait obéir* ». Seule la légitimité permet l'unité de peuples différents dans l'honneur et le respect de leurs libertés.

L'article suivant, publié sur le site *viveleroy.net* et dans le *cahier de l'université Saint-Louis 2020*, a été écrit par Guy Augé, (« Légitimité et royalisme », *La légitimité*, n° 13, décembre 1977). Certaines notes ont été ajoutées par le site *viveleroy*.

1.1 La légitimité, ou la transcendance en politique, ou l'autorité obéie librement

L'idée de légitimité répond au double souci de justifier le droit au commandement des gouvernants, et le devoir d'obéissance des gouvernés. D'une certaine manière, comme le pensait Ferrero¹, elle est une exorcisation de la peur réciproque des dirigeants et des dirigés, une sorte de purification du pouvoir qui, une fois légitimé, se distingue de la force nue. Consacrant le titre au commandement du chef, la légitimité exprime pareillement, dans un mouvement réciproque, la subordination de ce chef au principe supérieur qui l'investit. Ce n'est pas le consentement du peuple qui fonde la légitimité du pouvoir, contrairement à ce qu'affirment les démocrates ; c'est parce qu'il existe un pouvoir légitime que ce consentement lui est acquis, et qu'il peut exercer paisiblement ses prérogatives, en obligeant les consciences. De même, et contrairement à ce que pensent les tenants d'une « théocratie royale », ce n'est pas le sacre qui fonde la légitimité : c'est parce qu'il pré-existe un roi légitime que l'onction le consacre et le déclare à la face

du monde dans sa relation de déférence envers la source divine de l'autorité.

En France en effet, dans la doctrine de la monarchie « statutaire », telle qu'on la dégage à partir des XIV^e-XV^e siècles sous les Valois, le sacre n'était pas constitutif de la royauté. Le légitimisme est l'expression historique la plus ancienne de la recherche d'un pouvoir monarchique justifié, enté sur la légitimité. Originairement, le concept de légitimité fut lié à l'essence même de la tradition monarchique chrétienne.

1.2 Survol historique de la légitimité

Dans les États antiques, « pouvoir » et « autorité » sont mal distingués

L'Antiquité païenne, s'il lui était arrivé, parfois, de pressentir l'importance du problème, n'avait jamais eu vraiment les moyens de le résoudre. L'État antique ne reconnaissait au-dessus de lui aucune autorité capable de le retenir sur la pente de la tyrannie : le pouvoir s'y confondait avec la force de l'homme chargé de l'exercer, et, s'il était indigne, se trouvait profané avec lui.

La distinction chrétienne entre la « personne » et la « fonction royale »

L'Église chrétienne sut, la première, dissiper cette confusion ; dans sa doctrine médiévale du « ministère royal », elle distingua entre la « fonction » et l'« homme » qui s'en trouvait revêtu, ce qui revenait à « institutionnaliser » la monarchie (ou la Couronne).

Un célèbre canon du huitième concile de Tolède, au milieu du VII^e siècle affirmait : « *Ce qui fait le roi, ce n'est pas sa personne, c'est le droit* ».

Autrement dit, l'obéissance ne va pas à un individu ou à un régime, mais au bien commun qu'ils ont pour mission de poursuivre, c'est-à-dire, finalement, à Dieu en qui ce bien s'enracine puisque tout pouvoir vient de Dieu. Et c'est Dieu qui oblige en conscience.

Prémices augustinienes, apogée thomiste et décadence post-révolutionnaire

Mais, d'emblée, quelques remarques s'imposent.

- D'une part, l'apport chrétien à

1) G. Ferrero, *Pouvoir, les génies invisibles de la Cité*, Paris, 1945, p. 22.

la théorie de la légitimité s'est manifesté selon des théologies et des philosophies variées – il y a loin de l'augustinisme politique au très abouti thomisme – et dans une civilisation plus unanimement cimentée que la nôtre par la foi religieuse.

- D'autre part, la chute de la royauté capétienne, les nouveaux régimes qui se sont succédé, les divisions intestines des monarchistes qui en furent la conséquence, l'apparition d'un « parti légitimiste », l'éclatement de la chrétienté, la résurgence sociologique d'un concept de « légitimité politique relativisé », ont quelque peu obscurci les choses et nécessiteraient de nouvelles réflexions sur le sujet.

1.3 Deux conceptions opposées de la souveraineté

La souveraineté par la transcendance, ou légitimité

La force admirable de la légitimité royale chrétienne telle que l'avaient conçue, somme toute, les doctrinaires de l'augustinisme politique, reposait non seulement sur une vision cléricale de l'univers où le temporel se subordonnait au spirituel, où la raison blessée s'en remettait entièrement à la Révélation, où la grâce soumettait la nature, comme la Cité de Dieu intégrait la cité des hommes, mais encore sur la communauté de foi entre gouvernants et gouvernés, sur cette manière de « communication de l'intérieur » qui rendait possible la loyauté confiante des sujets autant que le sens des responsabilités chez le prince, comptable sur son salut éternel du destin de ses peuples. Cette communauté de foi entre le monarque et ses sujets a longtemps survécu aux premiers essais de théocratie et de sacerdotalisme ; elle a permis l'extraordinaire prestige du roi, ainsi que le capital de confiance dont il était

entouré. Plus tard, la perte de la communauté religieuse, les progrès du scepticisme ont fait substituer aux freins moraux internes de naguère des mécanismes et des automatismes externes de type constitutionnel.

La souveraineté par la volonté générale : un pouvoir auto-justifié, donc sans limites réelles, donc totalitaire

Seulement, entre temps s'était développée, puis épanouie à l'époque moderne une théorie de la souveraineté (mal connue ou totalement ignorée du Moyen-Âge). Celle-ci fut portée à son paroxysme à la faveur de la Révolution française. Alors que la souveraineté royale, même aux plus beaux jours de l'absolutisme bourbonien, restait un moyen au service du bien commun, et n'avait jamais prétendu trouver en elle-même sa propre justification, la souveraineté nationale nouvelle, posée comme expression d'une « volonté générale » de type plus ou moins rousseauiste, faisait triompher le positivisme juridique. Le peuple devenait un souverain qui n'avait nul besoin d'avoir raison pour valider ses actes, et dont la volonté seule créait la loi. On s'ingénia, certes, à limiter, à borner (au moins dans un premier moment) les prérogatives de l'exécutif à travers le dogme de la séparation des pouvoirs ; mais on laissait sans aucun contre-poids de principe la puissance législative souveraine. Et cela, quoiqu'on ait pu dire, constituait bien davantage qu'un simple changement sur le titulaire de la souveraineté : c'était une mutation fondamentale du concept lui-même, la porte ouverte au totalitarisme.

Car le tyran de naguère pouvait bien s'arroger en fait la toute-puissance : il trouvait toujours en face de lui quelque Antigone pour lui rappeler l'existence de princi-

pes supérieurs ; au contraire, le souverain du nouveau régime issu de la Révolution émet cette prétention formidable d'être non point canal ou interprète du droit, mais source de tout droit, de toute justice, de toute légitimité. Selon la forte formule de Jean Madiran : « *La loi expression de la volonté générale mettait au pluriel le péché originel* »².

Peu importe qu'ensuite le totalitarisme ait varié, s'incarnant tantôt dans une assemblée collective, tantôt dans un chef charismatique plébiscité, ou que la nature des choses et la force des traditions lui aient opposé quelques obstacles : la prétention révolutionnaire subversive demeurait.

De la majorité démocratique comme expression de la volonté générale

Pour faciliter les choses, il s'est trouvé qu'on a lié, assez arbitrairement du reste, la technique de représentation électorale et de votation majoritaire à la nouvelle souveraineté populaire. Ces rapprochements n'avaient rien de nécessaire.

- Ils eussent certainement choqué les Athéniens contemporains de Périclès pour lesquels seul le tirage au sort exprimait l'égalitarisme démocratique, tandis que l'élection ressortissait à l'aristocratie !

- Quant au vote majoritaire, il avait été redécouvert par les clercs du Moyen-Âge à titre de simple expédient, pour échapper aux inconvénients graves de l'indécision et à la nostalgie unanimiste. On ne prétendait pas, ce faisant, que l'addition des voix désignât raisonnablement le meilleur ; le procédé n'avait rien de parfait ; on le savait empirique et grossier, et l'on entendait volontiers la *maior pars* comme devant être la *sanior pars*, une majorité plus qualitative

2) Jean Madiran, *On ne se moque pas de Dieu*, Paris, 1957, p. 61.

que quantitative³.

- De même, l'idée ancienne de représentation politique et sociale (qui a beaucoup évolué à travers l'histoire de notre Occident), n'était pas liée à un rite électoral⁴. Le roi héréditaire, le curé ou le seigneur du lieu pouvaient aussi bien représenter le *populus* que le député élu du bailliage. Le lien contemporain entre élection et représentation n'a pas de fondement rationnel ; quant à la sacralisation du principe majoritaire conférant à la moitié plus un des suffrages exprimés une valeur d'oracle, ce n'est pas du *mysticisme*, c'est de la *mystification* (René Gillouin). Et alors, de deux choses l'une : - ou bien l'on prend au sérieux cette mystification et elle mène en droite ligne à la plus abominable des tyrannies, celle qui contraint les âmes et que l'époque contemporaine a eu le privilège de tester ; - ou bien on retombe sur un expédient arithmétique dérisoire chaque fois qu'il s'agit de prendre une décision fondamentale. La prétendue solution démocratique, dont se gargarisent à l'envi nos actuels politiciens, ne sait qu'osciller entre cette difformité et cette infirmité. Impossible, par conséquent, de ne pas ressentir l'échec, l'incomplétude, la vanité - et aussi le perpétuel danger - de la nouvelle « légitimité » populaire : chaque campagne électorale, si besoin en était, nous le rappellerait par d'instructives leçons de choses.



1.4 Le retour en grâce de la légitimité

Une légitimité d'abord bannie du vocabulaire politique

Or, assez curieusement, le souci de légitimité est revenu à l'honneur.

- Le droit constitutionnel de nos successives républiques l'avait pourtant soigneusement banni de son vocabulaire : n'était-il pas contaminé de royalisme (et de la pire espèce !) depuis Talleyrand, depuis 1830, depuis le comte de Chambord ? Le mot ne faisait-il pas horreur aux démocrates précisément parce qu'il évoquait une zone de vérités qui aurait pu s'imposer même au peuple défini par hypothèse comme l'oracle souverain de la vérité ?

- Les royalistes eux-mêmes, gagnés qu'ils étaient à la cause des princes d'Orléans, ne tenaient pas tellement à s'y risquer, sentant bien que ce terrain serait branlant.

Une légitimité au centre de la question politique

Mais une sorte de besoin existentiel, si l'on ose dire, a remis à jour cette vieille et complexe notion. Ce furent d'abord les sociologues allemands de l'entre-deux guerres (Max Weber) qui s'y intéressèrent, puis des historiens (Guglielmo Ferrero) et enfin, en France, à travers le double drame de Vichy et de l'Algérie, De Gaulle et ses fidèles.

Comme toujours (spécialement à droite), on commença par ironiser. Puis on se mit à y réfléchir.

Le sujet reste largement en friche. Il concerne au premier chef les politologues et les royalistes. Ceux-ci semblent y revenir, Pierre Boutang fut un précurseur dès l'époque de la *Nation française*, avec le sociologue Jules Monnerot ; puis, un Gérard Leclerc à la Nouvelle Action française se montre sensible à certains aspects de la question. Elle vaudrait certainement qu'on la creuse davantage que ne l'a fait Philippe de Saint-Robert. Où en sont donc, à cet égard, de façon plus générale, les royalistes, et comment se situer par rapport à eux ?

1.5 Légitimité et royalisme

L'orléanisme : de l'ambition de cadets à la revendication des principes révolutionnaires

Le devant de la scène reste occupé par les orléanistes, bien que cette étiquette, un rien polémique et vieillie, ne soit que partiellement adéquate et ne traduise pas assez le renouvellement des idées qu'elle connote. L'orléanisme a des origines lointaines. Les renonciations imposées par l'Angleterre au traité d'Utrecht de 1713 préparaient ouvertement les revendications dynastiques de la branche cadette aux dépens de la postérité du petit-fils de Louis XIV devenu Philippe V d'Espagne⁵. Il est bon à cet égard de rappeler les termes d'une réponse de Lord Bolingbroke, négociateur anglais, au marquis de Torcy, l'envoyé de Louis XIV, qui objectait l'indisponibilité de la Couronne et la pérennité des Lois fondamentales françaises⁶ : « *Nous voulons bien croire que vous êtes*

- 3) On peut consulter sur ce sujet divers articles très instructifs de l'historien belge Léo Moulin, et, par ex., *Les origines religieuses des techniques électorales et délibératives modernes*, dans la *Revue internationale d'histoire politique et institutionnelle*, 1953.
- 4) Beaucoup de recherches d'historiens et de sociologues à ce propos. Bornons-nous à signaler la communication de René Gillouin, « Gouvernement et représentation » dans la *Revue des Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, 4^e série, 1958, 2^e semestre.
- 5) Voir Paul Watrin, *La tradition monarchique. De la nullité des renonciations à la couronne, de Philippe V duc d'Anjou, lors du traité d'Utrecht*, Paris, 1916. (Note viveleroy.net).
- 6) Voir le cours du professeur Franck Bouscau de l'Université de Rennes I : *Les lois fondamentales du Royaume de France* ; ou la publication des professeurs Jean Barbey, Stéphane Rials et Frédéric Bluche : *La constitution de la France monarchique*. (Note viveleroy.net).

persuadés, en France, que Dieu seul peut abolir la loi sur laquelle le droit de votre succession est fondé, mais vous nous permettez d'être persuadés, dans la Grande-Bretagne, qu'un prince peut se départir de son droit par une cession volontaire, et que celui en faveur de qui cette renonciation se fait peut être justement soutenu dans ses prétentions par les puissances qui deviennent garantes du traité »⁷.

Mais ce qui aurait pu ne rester qu'une médiocre intrigue dynastique stimulée par des influences étrangères, a revêtu l'allure d'un grand schisme en rencontrant cette ligne de faille de l'histoire de France qu'est la Révolution. Désormais, les querelles personnelles ou les ambitions de cadets allaient s'hypostasier en un différend doctrinal pour ou contre « les principes de 89 », pour ou contre la légitimité nouvelle. À l'instar du bonapartisme, encore que de façon très différente, l'orléanisme, c'est la Révolution⁸. Révolution orléaniste libérale, arrêtée en sa première phase peut-être, « quasi légitimité » armoriée d'une couronne, cautionnée par des princes réputés « bleus » ou même « rouges » ? - Révolution néanmoins, spécialement au regard de la tradition monarchique puisque poussée jusqu'au régicide assumé, jusqu'à l'usurpation glorifiée, jusqu'aux « principes de 89 chéris », jusqu'à la banalisation bourgeoise de l'institution royale.



La légitimité dénigrée, tant par l'orléanisme libéral que par l'orléanisme maurrassien

Le légitimisme, au contraire, a toujours incarné la loyauté traditionnelle, celle qui refuse de saluer la Révolution comme l'aube radieuse d'un irréversible progrès de notre Histoire. La filiation est nette : les légitimistes procèdent de l'ultracisme, de l'école catholique contre-révolutionnaire, de l'« intransigeance » du comte de Chambord. Nul n'ignore la thèse répandue à leurs dépens par la majorité des royalistes contemporains (et reprise sans beaucoup d'esprit critique par des historiens du XIX^e siècle) :

- À cause de leur aveuglement réactionnaire, les légitimistes auraient bloqué les possibilités de restauration entre 1848 et 1873.

- En tant que mouvement politique distinct, ils se trouvèrent ensevelis sous les plis de leur drapeau blanc à la mort d'Henri V en 1883, et il serait malhonnête, contraire à l'intérêt royaliste, de prétendre exhumer de ses cendres une querelle dépassée.

- D'ailleurs, fait-on valoir, le légitimisme en mourant a triomphé d'une certaine manière en étendant le bienfait de son principe (reconnu *post mortem*, mieux vaut tard que jamais !) aux princes d'Orléans désormais seuls dépositaires des droits de la « Maison de France ».

- On ajoute que l'« orléanisme » aussi a disparu dans l'opération, et que la « fusion » a confondu l'ensemble des royalistes de l'une et l'autre obédience dans une tou-

chante unanimité autour du premier comte de Paris, devenu en signe de gratitude non point « Louis-Philippe II », mais « Philippe VII » *in partibus*.

- Par la suite, le « fusionnisme »⁹ - expression plus objective que celle d'orléanisme - s'est encore métamorphosé doctrinalement grâce au génie de Charles Maurras qui a opéré la synthèse contemporaine des divers courants contre-révolutionnaires sur la base du « nationalisme intégral » et de l'« empirisme organisateur », derrière le principe dynastique représenté par la « Maison de France » (*i.e.* la branche d'Orléans).

La division, héritage d'un fusionnisme artificiel des royalistes autour des Orléans

Le malheur est que cette version « officielle » ne résiste pas à l'examen, et que l'unification des royalistes par la synthèse maurrassienne, dont on prétend être une justification pratique (à condition qu'elle ait pleinement existé), a éclaté sous nos yeux de manière spectaculaire [À la fin des années 60, la *Nouvelle Action française* - NAF, d'obédience socialiste -, se démarque de la nationaliste *Action française* (note viveleroy.net)]. Que sont devenus, en effet, ces « fusionnistes » qui reconnaissent, - avec plus ou moins d'enthousiasme - les princes d'Orléans comme les dépositaires de notre tradition royale ? La plupart sont maurrassiens, mais pas tous¹⁰, et ils ont en tout cas de Maurras des lectures sensiblement divergentes.

- Un certain nombre sont pro-

7) cf. Bolingbroke, *Lettres*, I, 1808, p. 155.

8) L'orléanisme est assurément moins « sympathique » aux légitimistes que le bonapartisme dans la mesure où il représente une brisure dans la Maison royale, une défection dans le camp royaliste. Le bonapartisme, lui, n'a jamais utilisé de semblables équivoques pour capter des partisans. Du reste, les « impérialistes » (que n'ont-ils sauvé ce mot, abandonné aujourd'hui à la logomachie marxiste !) se sont souvent montrés plus généreux socialement, et plus traditionalistes politiquement, que le libéralisme orléaniste des notables. L'attitude de l'actuel prince Napoléon, comparée à celle du comte de Paris, confirme ce sentiment.

9) Guy Augé, *Succession de France et Règle de nationalité*, Ed. La Légitimité, Diffusion DUC, Paris, 1979, p.5-8.

10) Tel candidat « nafiste » de l'Ouest se démarque agressivement de Maurras.

prement des orléanistes de conviction, du côté de la *Nouvelle Action française*, dissidente de la vieille AF continuée. Qualifiés de gauchistes, se réclamant de fait avec effusion de mai 68, assez bien introduits dans les *mass media*, frottés à la culture universitaire dans le vent, intelligents et d'autant plus agaçants pour leurs frères ennemis, les « nafistes » sont littéralement honnis par les maurrassiens de stricte observance, et par toute l'extrême-droite en général. Ils représentent à nos yeux les derniers héritiers conséquents de l'orléanisme doctrinaire, avec ses séductions - que nous reconnaissons volontiers ici, sans sectarisme - ses impuissances, ses outrances et ses illusions. Mais ils se trompent de sujet, et le *flirt* poussé qu'ils sont amenés à pratiquer avec la gauche trahit assez l'impasse dans laquelle ils se sont fourvoyés. On peut regretter qu'ils y sacrifient parfois de beaux talents intellectuels.

- D'autres maurrassiens ne se sont ralliés aux Orléans qu'à leur corps défendant, par discipline, par héroïsme ou par ignorance du droit historique, en dépit de leur hostilité à la personne du comte de Paris, et de leur haine souvent vive de la branche d'Orléans¹¹. Tel est le cas pour beaucoup d'adhérents de la *Restauration nationale* (c'est-à-dire l'AF continuée, avec son hebdomadaire *Aspects de la France*, qui magnifie le comte de Paris dans l'abstrait mais n'ose pas souvent reproduire les déclarations politiques de son prétendant !), ou même de la FURF et des divers groupements intermédiaires, dissidents de la dissidence surgis ces dernières années. Ceux-ci éprouvent le besoin d'un nécessaire renouveau, mais ne savent trop comment y parvenir.

- On pourrait en outre trouver,

spécialement dans les milieux qualifiés d'intégristes catholiques, des anti-orléanistes résolus, sorte de royalistes sans prince par désespoir dynastique - ils accusent le comte de Paris de « trahison » - et souvent à la recherche d'un roi plus ou moins « mystique ». Forcera-t-on la note en diagnostiquant qu'il s'agit moins de pluralisme que de désordre des esprits dans l'univers, pourtant réduit en nombre, des royalistes français ?

Dans la dérive générale, la division ne règne pas seulement sur la personne ou les idées du prétendant ; elle s'étend, l'actualité électoraliste l'atteste, sur des choix importants : la tolérance à apporter au régime établi, au gaullisme, au chiraquisme, au giscardisme ; l'acceptation ou le refus de l'Europe supranationale, les rapports avec les États-Unis, Israël, le Tiers-Monde, la défense nationale, la philosophie, la religion, le pape..., d'autres thèmes encore, sans aucun doute.

Devant cette cacophonie, quelques esprits soucieux d'union s'efforcent au syncrétisme - d'aucuns parlent de « socialibilisme » [synthèse à laquelle aboutissent le socialiste Gaston Defferre et le catholique traditionaliste Jean Ousset, l'auteur célèbre de *Pour qu'il règne* (note de viveleroy.net)]. Ils estompent les oppositions, soulignent avidement les concordances, mais réussissent surtout à braquer contre eux les appareils et les fanatiques.

Il est étonnant de constater, parfois, à travers le courrier reçu, à quel point des royalistes restent sectaires et intolérants pour tout ce qui ne relève pas strictement de leur chapelle. Quoiqu'il en soit, il manque une clef pour rendre compte d'un œcuménisme royaliste réel, ou pour le promouvoir. Que peut, de son côté, offrir

en propre le courant légitimiste ?

1.6 L'irrésistible tradition légitimiste

Le légitimisme actuel, ou le choix de l'intelligence et du cœur

Récusons, pour commencer, une désobligeante idée reçue : pourquoi les légitimistes, sous prétexte de leur traditionalisme, seraient-ils *a priori* les seuls partisans imbéciles et bornés d'une monarchie anachronique, ceux qui n'auraient « rien appris ni rien oublié » ?

Cette description tendancieuse dans laquelle on les caricature parfois pour refuser d'entrer dans le fond du débat, ne rehausse guère le niveau des discussions entre royalistes. Elle est, du reste, absurde, car même en la supposant vraie pour une génération de « chambordistes », il ne subsiste plus, de nos jours, en France, de royalistes de la mémoire, de témoins oculaires des institutions monarchiques. En sorte que la plupart sont arrivés au royalisme quel qu'il soit, non par routine paresseuse (ainsi qu'on devient spontanément républicain ou démocrate), mais au prix d'une conversion de l'intelligence et du sentiment.

Un légitimiste est ferme dans les principes, ouvert à la réalité et aux études récentes, mais rétif aux idéologies

Si les légitimistes s'efforcent de ne pas trop perdre le goût de l'histoire, qui constitue l'expérience politique des nations, ils n'en sont pas moins que d'autres adeptes d'une tradition critique, et soucieux d'une saine ouverture au monde réel. On ne doit pas refuser une capacité d'enrichissement et d'adaptation au modèle monarchiste, souplement ajusté par l'hérédité aux générations successives. Mais, autant il serait vain de

11) Pendant longtemps, l'éminent historien qu'est M. Bernard Faÿ a écrit dans *Aspects de la France* d'excellentes chroniques vouées à l'exécration de l'orléanisme qu'il abhorre au moins autant que nous. Il ne paraît pas que les lecteurs aient protesté de leur indignation...

dédaigner l'enregistrement de faits déplaisants qui modifient les données du réel - 1789, 1917, une république française devenue séculaire, avec sa contre-tradition, l'éclatement des empires coloniaux de l'Occident... -, autant il est dangereux de les canoniser en tant que tels, et de se vautrer devant un prétendu sens progressiste de l'Histoire majuscule.

À force de vouloir épouser leur siècle, certains royalistes bardés de bonnes intentions, avides d'*aggiornamento* et désireux d'échapper au *ghetto*, se laissent piéger aux mirages du modernisme. Les légitimistes refuseront de sacrifier aux idoles de la mode ; s'ils ne dédaignent pas systématiquement l'étude des idées contemporaines (qui apportent une part de vérité), ils restent résolument à contre-courant, sachant bien qu'on ne triomphe pas de l'erreur en s'y abandonnant.

Cette précaution exprimée, on reconnaîtra volontiers que les légitimistes peuvent assumer un certain nombre de convictions soutenues par des royalistes formés à d'autres écoles :

- la répugnance pour le régime démocratique,
- la conviction que la monarchie héréditaire, comme le dit Jean Dutourd¹², reste le mode de gouvernement le plus raisonnable et le plus commode qu'aient jamais inventé les hommes,

- l'intérêt du cœur et de la raison porté aux phénomènes dynastiques, ils partagent cela avec beaucoup d'autres.

Ne pas rejeter tout Maurras malgré son idéologie positiviste et nationaliste

De nombreux légitimistes ont reçu une formation maurrassienne, et tous ne répudient pas le vieux maître du néo-royalisme, même s'ils n'épousent pas - ou plus - l'ensemble de ses conclusions et de ses partis pris. À l'hostilité réciproque manifestée avec quelque virulence dans le passé, il est bien évident qu'il faut préférer la complémentarité du dialogue.

On doit simplement faire observer que Maurras n'est pas un système, et qu'il n'est pas seul dans ce qui serait un désert intellectuel de l'Occident. N'engageons pas sur sa pensée, aux facettes d'ailleurs multiples, une querelle hors de saison. On peut venir au légitimisme avec Maurras, malgré lui ou sans lui. On puisera toujours avec profit dans ses critiques impitoyables et tonifiantes de la démocratie ; mais sa sensibilité, plus monarchique que royaliste, marquée par le positivisme et le nationalisme de la fin du XIX^e siècle, n'est pas exactement celle de la tradition légitimiste, qu'il n'a que partiellement intégrée¹³, et assez profondément édulcorée.

1.7 Qu'est ce que le légitimisme ?

Le légitimisme est la fidélité au droit royal historique français

Le légitimisme se distingue en premier lieu par sa référence au prince légitime. Les royalistes doivent savoir, au-delà de toute polémique, que le comte de Paris, qui les déçoit souvent si cruellement, n'est pas le successeur désigné par nos lois fondamentales au trône de la troisième race. Il n'est que le rejeton de l'usurpation louis-philipparde de 1830, le roi de la Révolution. Fidèle, par conséquent, à lui-même, à sa famille, à sa propre tradition libérale ou « tricolore » quand il condamne Maurras, qu'il vomit l'extrême-droite, qu'il vante la démocratie et se compromet avec les successives républiques du désordre établi. Il ne « trahit » pas, il incarne autre chose que la monarchie traditionnelle. En s'appuyant sur le droit royal historique français (qui, servant de fondement à une revendication dynastique enracinée dans notre passé, ne peut qu'être rigide), les légitimistes montrent :

- que le roi, suivant la dévolution établie sous l'Ancien Régime, est nécessairement l'aîné¹⁴,
- que les renonciations, contraires au principe de l'indisponibilité de la Couronne, ont toujours été considérées comme nulles,
- que la prétendue « règle de nationalité » (évident anachro-

12) Dans une lettre adressée au dernier banquet des amis d'*Aspects de la France* et citée par cet hebdomadaire, n° 1526 du 22 décembre 1977, p. 9. L'intéressant rapprochement que Jean Dutourd effectue à l'égard des idées monarchistes ne date d'ailleurs pas d'hier. Il émane d'un esprit non conformiste.

13) Il est juste, toutefois, de rappeler que Maurras a toujours respecté, et, au moins jusqu'à un certain point, compris l'attitude du comte de Chambord, contrairement aux orléanistes de tripe qui n'ont jamais eu que sarcasmes pour « le Roi du grand Refus ».

14) L'aîné certain s'entend - ce qui écarte, pour émue qu'elle puisse paraître, la cause de la Survivance. Nous avons toujours tenu à souligner ici que nous ressentions comme authentiquement légitimiste la préoccupation de ceux qui cherchent à savoir si la postérité de Louis XVI a survécu (le titre de notre bulletin ne fut-il pas porté naguère par un journal naundorffiste !). Mais le zèle des naundorffistes a parfois porté plus de tort que de profit à la thèse qu'ils cherchaient à soutenir. Cette cause reste ouverte pour l'histoire (que l'on appelle à tort « petite ») ; en revanche, sur le plan du droit politique, le bénéfice du doute joue à l'encontre d'une éventuelle identification Naundorff-Louis XVII, car « *le sang de France ne se suppose pas* ».

Ndlr : au sujet de Naundorff, nous invitons nos lecteurs à lire l'article « L'imposture Naundorff », dans *La Gazette royale* n° 159, pages 6 à 13.

nisme) est en réalité une loi de sanguinité capétienne,

- qu'enfin le comte de Chambord, en dépit de la légende et des faux, n'a jamais reconnu les Orléans pour ses successeurs de droit.

Le roi de France désigné par le droit est le duc d'Anjou

Celui que désigne la vieille coutume est donc aujourd'hui Mgr le duc d'Anjou et de Cadix, aîné des Capétiens, petit-fils d'Alphonse XIII, désormais écarté du trône ibérique et pleinement disponible pour la France lorsque celle-ci songera à ses traditions dynastiques¹⁵. À la limite, on pourrait considérer que la revendication légitimiste s'arrête là, et que tout le reste est affaire d'options libres. Mais nous croyons possible d'aller plus loin, et de préciser davantage ne serait-ce qu'une tonalité.

Le légitimisme, ou la défense de la loi naturelle et de l'autorité

C'est qu'en effet la notion de légitimité ne se réduit point, nous y avons insisté, à une dispute de juristes. Elle confère un certain contenu au concept même de royauté. Aussi le légitimiste n'a-t-il pas dit son dernier mot en identifiant l'« héritier » présomptif du trône de France.

Déjà, durant l'Ancien Régime, les lois fondamentales étendaient leur ressort à divers domaines ; la *primogéniture masculine* s'accompagnait de la *catholicité*, de l'*inaliénabilité du domaine*, et d'aucuns allaient jusqu'à soutenir que certai-

nes structures de la « nation organisée » en relevaient. En tout cas, la catholicité, à elle seule, postulait l'adhésion non seulement à une religion d'État professée comme signe de l'unanimité nationale - cette communauté de foi, hélas ! n'existe plus -, mais, nous le rappelions en commençant, à une théorie des sources et des finalités du pouvoir politique. Cette théorie fut diversement conçue selon les époques et les écoles.

À l'augustinisme politique, ce cléricalisme du Haut Moyen-Âge dont on ne niera pas la grandeur, il est permis de préférer la doctrine thomiste du droit naturel classique¹⁶, lequel ne se confond ni avec le droit surnaturel, ni avec l'individualisme rationaliste et laïciste du contrat social moderne.

L'authentique droit naturel des penseurs réalistes s'adapte à une civilisation pluraliste et mouvante, où la politique, tout en observant une nature créée par le Tout-Puissant, reste l'objet d'une recherche humaine. Mais les hommes y font révérence au Créateur, à la loi morale naturelle, aperçoivent le mystère de l'autorité¹⁷ et ne répugnent point à solenniser dans l'onction du sacre cette subordination du prince à Dieu. Il reste que ce n'est pas le moindre mérite du thomisme - ou plutôt du génie personnel de l'Aquinate¹⁸, médiocrement compris de ses continuateurs - que d'avoir décléricalisé la politique et le droit. Au XX^e siècle autant qu'au XIII^e, on en peut mesurer le prix !

La monarchie légitime, ou la soumission permanente au réel

L'idée légitimiste de la royauté doit se nourrir de ces principes féconds pour dégager un modèle politique lié à la continuité d'une tradition en même temps qu'harmonisé aux conditions des nouveaux âges. On dira simplement, pour esquisser d'un mot, qu'il ne suffit pas d'être royaliste, fût-ce avec la branche aînée (laquelle est un moyen, non une fin) ; pour mériter son attribut de légitime, la royauté ne peut être n'importe quelle monarchie. À cet égard encore, la scolastique thomiste nous propose une méthode d'approche des phénomènes naturels particulièrement souple : c'est la fameuse recherche « dialectique » (au sens médiéval et non hégéliano-marxiste du terme !) ; elle repose sur le dialogue, sur la confrontation la plus large d'opinions solides, qui sont autant de points de vue ouverts sur l'observation du réel. C'est le contraire d'un recueil de solutions toutes faites et paresseuses, la négation d'un conservatisme frileux et routinier. L'ordre naturel n'est pas donné, il est à rechercher dans une nature toujours mouvante, à l'inépuisable complexité.

1.8 Contenu doctrinal de la royauté légitime.

Principes de légitimité

La royauté légitime ne s'offre pas en panacée ; elle est une institution éprouvée par l'histoire, dotée d'un statut, d'une finalité,

15) D'aucuns font grief au Prince de ne pas résider en France. Mais, que l'on sache, ni ces légitimistes sourcilleux, ni la République ne versent de liste civile au chef de la Maison de Bourbon ! Et les contingences évidentes qui le retiennent présentement en Espagne n'enlèvent rien à son rang dynastique ni à sa disponibilité, ses fréquents séjours en France le prouvent. Le Prince n'a jamais renié la légitimité qu'il incarne et qu'il est parfaitement conscient d'incarner. Certes, nous parlons librement et sans le compromettre en rien. Mais les orléanistes devront se faire une raison : le temps n'est plus où l'on croyait pouvoir en appeler des « Blancs d'Espagne » aux Bourbons d'Espagne !

16) Guy Augé, *La Lettre aux amis de la Légitimité*, « Saint Thomas d'Aquin ou la foi et la raison », n° 14, juillet 1974.

17) La philosophe Hannah Arendt le remarque aussi : « *L'autorité implique une obéissance dans laquelle les hommes gardent leur liberté.* » (*La crise de la culture*, Folio Essais, p. 140). Par ailleurs : « *La source de l'autorité dans un gouvernement autoritaire est toujours une force extérieure et supérieure au pouvoir qui est le sien ; c'est toujours de cette source, de cette force extérieure qui transcende le domaine politique, que les autorités tirent leur « autorité », c'est-à-dire leur légitimité, et celle-ci peut borner leur pouvoir.* » (*La crise de la culture*, Folio Essais, p. 128). (Note viveleroy.net).

18) L'Aquinate est le surnom donné à saint Thomas d'Aquin. (Note viveleroy.net).

d'une méthode. C'est peu ? Mais c'est considérable.

S'il fallait condenser en quelques propositions une sorte de contenu doctrinal essentiel, on pourrait citer, à titre d'exemples :

- la reconnaissance de l'origine divine du pouvoir ;
- le respect de la morale naturelle ;
- le souci de l'ordre et de la justice (dans ses deux espèces, distributive et corrective) ;
- l'observation réaliste de la nature sociale et le sens du dialogue qui s'y rattache ;
- la distinction du spirituel et du temporel, et l'ordination de la politique à sa finalité naturelle du bien commun ;
- la défense de la nation française dans son intégrité territoriale, comme cadre contemporain nécessaire à une revendication dynastique ;
- l'application du principe de subsidiarité, riche d'effets pratiques ;
- le rejet de la république (entendue comme non-royauté) ;
- le refus de la démocratie (qu'elle apparaisse sous sa forme classique et technique d'antithèse de la monarchie, ou sous sa forme moderne virulente de prétention totalitaire à incarner le seul principe de légitimité admissible).

Ce niveau de généralités abstraites peut décevoir. Il n'est pourtant pas sans portée, et reste celui où doivent s'exprimer les principes de la légitimité en tant que tels. Car ils visent l'être et le permanent des choses, non l'accident et l'éphémère. Le reste est à chercher dans le dialogue des compétences. C'est le vaste champ de nos préférences subjectives (que chacun reste libre de défendre par ailleurs). La diversité, à condition qu'elle soit vécue dans la charité et l'humilité, enrichit davantage qu'elle ne freine la

recherche patiente de la vérité politique. Car il existe une vérité, n'en déplaise aux relativistes absolus ; mais nous ne saurions l'enchaîner à notre drapeau une fois pour toutes malgré ce qu'imaginent les dogmatiques.

Universalité du légitimisme comme étendard du droit naturel

On peut être légitimiste sans partager tous les articles d'un programme politique (fût-ce le nôtre). [...] N'amalgamons pas dangereusement la nécessaire doctrine et les passions de nos options libres : sachons distinguer les plans pour mieux unir (selon l'heureux titre d'un livre discutabile). Que cela plaise ou non, il est de fait qu'historiquement la royauté française fut catholique ; qu'elle connut même une phase de cléricalisme augustiniste, à une époque où l'Église, remplissant sa mission de suppléance, sauvegardait ce qu'il restait de civilisation en Occident. Dans l'ordre de la foi, il existe des perspectives assez grandioses sur une mission divine de la France chrétienne, souvent rappelée depuis le baptême de Clovis, — *Gesta Dei per Francos*.

Mais s'il appartient sans doute spécialement aux légitimistes, admirateurs des rois très chrétiens, de le souligner, s'il n'est pas question de renier ce passé, encore moins d'en rougir comme nos clercs en mal de modernisme, il serait naïf et finalement maladroit de mêler les plans, et de vouloir imposer politiquement à un peuple qui n'y comprend plus rien, des notions et un type de rapport avec le spirituel imaginés pour les besoins de la chrétienté médiévale disparue. Le risque en serait, aujourd'hui, d'exposer à un néo-cléricalisme gauchard, qui est une menace non négligeable.

Aussi paraît-il beaucoup plus souhaitable - encore une fois sans rien renier des fins dernières, de nos préférences intimes ou des

actions proprement religieuses que l'on peut mener - d'accentuer l'autre plan, celui de la société politique naturelle, accessible comme telle à tous, et néanmoins ordonnée par le droit naturel.

1.9 La légitimité permet la communion politique

La politique s'occupe de la Cité des hommes. La commune adhésion au principe de la légitimité (signe de transcendance mais non de fanatisme) permet précisément aux hommes de la Cité une communion politique à défaut d'une communion religieuse. Il va de soi que la légitimité n'est pas un parti, même si l'obscurcissement des principes l'y métamorphosa pour son malheur au siècle dernier. Par suite, deux tâches principales semblent devoir nous solliciter en tant que légitimistes :

La première est de rappeler en historiens et en juristes nos raisons pour la branche aînée contre les Orléans. Cette démonstration peut avoir l'énorme avantage de débloquent la situation du royalisme français englué depuis la disparition du comte de Chambord dans un orléanisme qui est une double impasse dynastique et doctrinale.

- Dynastique puisque le comte de Paris est en rupture avec la plupart des royalistes, en intelligence avec le régime installé, et que sa branche brise la tradition monarchique française.

- Doctrinale, puisqu'il est entaché d'équivoque révolutionnaire et que la « quasi légitimité » qu'il a eu, un instant, vocation historique de représenter, est aujourd'hui dépassée.

La seconde tâche est de contraindre, avec nos moyens, au rappel, à l'actualisation et à la diffusion de la doctrine royaliste. Nous avons à sauvegarder et à cultiver un patrimoine traditionaliste, pré-maurassien si l'on veut, trop oublié des autres royalistes ! À regarder en deçà, mais aussi

au-delà, en évitant de nous enfermer dans une chapelle d'initiés, de snobs, de fanatiques ou d'aigris. Et s'il est souhaitable d'enfoncer quelques clous, de faire œuvre pédagogique, d'enquêter, de discuter, d'échanger, il n'est pas pour cela nécessaire de ressasser des querelles vieilles d'un siècle ou deux, sauf à en montrer l'impact. Car un danger passéiste menace les traditionalistes : même s'ils n'ont pas de prise sur l'actualité, et peu de moyens d'en rendre

compte, il leur appartient d'informer et de réfléchir sur le présent à la lumière de ce qui le transcende.

Bref, le légitimisme nous apparaît comme l'approfondissement d'une certaine idée de la royauté, chrétienne et sacrale mais non cléricale, moderne mais non moderniste, ferme sur les principes, mais accueillante et souple dans ses approches et son sens du dialogue. Un juste équilibre à chercher, qu'il faudrait ne pas rester seul à vouloir.

La légitimité dont nous nous réclamons (avec d'autres) ne nous appartient pas privativement. Nous ne caporalisons pas. Nous ne sommes point des jacobins épris de « centralisme monarchique ». Nous n'avons ni mandat, ni vocation pour régenter un parti. Mais nous plaçons l'accent sur une clef du royalisme dont les diverses tendances pourraient tirer quelque jour profit, à condition d'accepter d'y réfléchir en toute bonne foi.

Guy Augé

Il fut un temps

Il fut un temps où l'on disait : « *C'est le peuple qui suit l'homme* », en démocratie, c'est l'inverse : le politicien suit le peuple. Il l'encense, il le dorlote, et à force de vouloir lui faire croire qu'il le suit comme une ombre, il devient misère comme la démocratie qu'il défend.

Il fut un temps où Dieu mettait des hommes à la gouvernance des peuples, ils œuvraient simplement pour les prochaines générations. À l'inverse, le politicien d'aujourd'hui, et plus particulièrement le chef de l'État, prépare les prochaines élections, dans l'exercice même de son mandat.

Il fut un temps où la succession et l'autorité étaient légitimes, voulues par la loi naturelle, en démocratie, elles relèvent de l'élection, une rééducation qui est proposée aux Français tous les cinq ans. Comment alors faire preuve d'autorité si le chef de l'État change tous les cinq ans, ce qui équivaut au jeu de la chaise musicale ! Où est la légitimité quand celle-ci est piétinée ? Quand on a la main qui tremble et qui hésite à élire un représentant d'un parti comme chef d'État ? Paul

Valéry disait : « *La politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde* » et pourtant !

La démocratie est comme un contorsionniste de cirque dont toutes les habiletés sont prévisibles, préparations des voix par la rhétorique et la sémantique (tout un programme !). La démocratie, c'est se démener et gigoter en tout sens. Plaire aux uns et aux autres, pour ceux qui la manient c'est être toujours en campagne électorale permanente, toujours sur le terrain afin d'essayer de mettre toutes les chances de leur côté.

Il fut un temps où l'on disait : c'est le peuple qui suit l'homme sous le signe du divin, le droit de régner, de gouverner, le temps de la tradition où l'homme (le roi) n'était pas à la botte du peuple, ni le peuple soumis à une politique dominante, mais bien en une politique du bien commun. La monarchie n'a nul besoin du peuple, elle se régénère elle-même, l'adage ne dit-il pas : « *Le roi est mort vive le roi !* » ? La monarchie est donc pérenne, et le roi est le serviteur des autres (le peuple), mais ne le suit point

comme en démocratie.

Lisons Dante Alighieri¹ :

« ... Ainsi enfin peut-on connaître dès ce point que l'existence du monarque est rendue nécessaire par la fin qui lui est assignée, d'établir et maintenir les lois. Adonc le genre humain, quand il est rangé sous le monarque, se trouve au mieux ; d'où il suit qu'une monarchie est nécessaire au bien-être du monde. »

En résumé, l'aventure contemporaine écrite par les républicains est une effrayante discordance entre l'Histoire et les petits hommes politiques qui se malmènent pour la faire exister. C'est le divertissement coloré et débile, teinté de comédie aux apparences trompeuses. Osons une citation d'un François Mauriac, à mille lieux de la pensée légitimiste, messieurs les républicains : « *Il ne sert à rien à l'homme de glaner la Lune, s'il vient à perdre la Terre* ».

Philippe Didier,

Cercle Hugues-Capet-de-Grasse,
Comté de Nice.



1) Dante Alighieri, *Monarchia*, livre 1, ch. XII, 12-13, éd des œuvres complètes, La Pléiade, p. 651.

Le droit au blasphème des religions, avatar de la Révolution

Le discours du président Macron tenu au Panthéon le 4 septembre 2020 a eu des prolongements tragiques à la mesure de la violence des propos tenus sur la laïcité républicaine.

Immortelle République

La célébration du 150^e anniversaire de la République, que l'on fait naître le 4 septembre 1870, d'un point de vue strictement historique, est discutable. D'ailleurs, Emmanuel Macron ne considère pas ce 4-Septembre comme un événement fondateur puisqu'il fait naître la république dans les profondeurs de l'histoire de France, comme si elle en était l'âme qui se dévoile peu à peu. Il précise que « *La république prend forme déjà dans les textes de Bodin à la Renaissance* ».

Le jurisconsulte Jean Bodin (1530-1596), favorable à Henri IV, défendit la monarchie absolue de droit divin. Dans ses *Six livres de la république*, 1576, il voit le roi comme père de ses sujets et tête du corps mystique, ordonnateur de l'harmonie générale : « *Il se formera une plaisante harmonie de tous les sujets entre eux, et de tous ensemble avec le Prince souverain. Ce que nous pouvons encore figurer en l'homme qui est la vraie image de la république bien ordonnée*¹ ». Les guerres de religion ont renforcé chez les catholiques une conception de la monarchie absolue de droit divin par opposition aux protestants pour qui le roi exerce une souveraineté déléguée par le peuple. L'obéissance de tous les sujets au roi est justifiée par l'origine divine du pouvoir royal. Le roi ne dépend que de Dieu, pas même du sacre, ni du pape. Ce qui a fait croire faussement à un début de laïcisation des institutions car le roi lui-même se soumet à la

volonté de Dieu. Bodin écrit : « *Quant aux lois divines et naturelles, tous les princes de la terre y sont sujets, et n'est pas en leur puissance d'y contrevenir, s'ils ne veulent être coupables de lèse majesté divine*² ». Voici un excellent sujet de méditation pour la république.

D'un 4-Septembre à l'autre

Il est un autre 4-Septembre qui nous rappelle que la république est fondée sur la violence révolutionnaire, c'est le 4 septembre 1793, journée d'agitation des foules qui débouche, le lendemain, sur l'instauration du régime de la Terreur. Tribunaux d'exception, exécutions sommaires, répressions sanglantes censées produire la régénération de la France et donner naissance à l'homme nouveau.

Cet homme nouveau, nous affirme Emmanuel Macron, est nanti du droit imprescriptible de blasphémer les religions au nom de la liberté. Ce discours fut prononcé sur le tombeau de Voltaire qui appelait l'Église « L'infâme ». S'il paraît cohérent avec les « valeurs » de la République athée, ce discours fait preuve d'un aveuglement politique dont les conséquences furent immédiates : attentat en septembre aux anciens bureaux du journal satirique *Charlie-Hebdo*, puis un professeur des collèges décapité en pleine rue un 16 octobre (jour anniversaire de la décapitation de la reine Marie-Antoinette), paroissiens égorgés dans leur église, (l'avant-veille de la fête du Christ-Roi établie par Pie XI le dernier dimanche d'octo-

bre), crimes perpétrés par des immigrés musulmans.

Peu de voix, parmi celles qui ont dénoncé ces crimes, se sont élevées contre ce « droit au blasphème » ; les homélies que nous avons entendues après ces attentats ont prêché l'amour de l'homme. Mais l'amour de Dieu ? Il eût été judicieux de rappeler les motifs de Pie XI, exposés dans son encyclique *Quas primas* du 11 décembre 1925, pour instaurer la fête du Christ-Roi. Le Saint Père s'insurgeait, et invite les fidèles à s'insurger contre le laïcisme ambiant qui s'oppose aux droits de Dieu et du Christ sur les âmes et sur les nations, à rejeter l'apostasie générale qui produit orgueil et égoïsme, haines entre les classes et les peuples.

La *Lettre aux catholiques de France* publiée en 1997 par la Conférence des évêques de France admet au contraire la laïcité comme un bien : « *La séparation de l'Église et de l'État, après un siècle d'expérience, peut apparaître comme une solution institutionnelle qui, en permettant effectivement de distinguer ce qui revient « à Dieu » et ce qui revient « à César », offre aux catholiques de France la possibilité d'être des acteurs loyaux de la société civile* », alors que la Séparation a été condamnée par saint Pie X et son encyclique *Vehementer nos*. Laïcité considérée comme bien tout relatif par les évêques de France qui remarquent, sans en analyser les causes, que « *Les catholiques sont passés d'une*

1) Caroline Maillot-Rao, *La Pensée politique des dévots, Mathieu de Morgues et Michel de Marillac. Une opposition au ministériat du cardinal de Richelieu*, Honoré Champion, 2015, p.81.

2) *Ibid.*, note p.119.

situation majoritaire à une situation minoritaire », mais laïcité positive tout de même, car « *L'opposition entre une tradition catholique, contre-révolutionnaire*

et conservatrice, et une tradition républicaine, anticléricale et progressiste, est presque totalement révolue ». Le président de la République n'a-t-il pas glissé,

entre autres choses, le droit au blasphème dans ce « presque totalement » ?

Marie-Paule Renaud

Journées révolutionnaires

Voici un témoignage, pris sur le vif, des journées révolutionnaires de Paris, entre 1788 et 1793. Il s'agit de l'épouse d'Antide Janvier, horloger du roi, qui entretient une correspondance régulière avec un ami prêtre de Saint-Claude. Elle fait part de ses souffrances physiques et morales, jusqu'à sa mort survenue au début de l'année 1793, deux mois après l'exécution du roi. Elle était âgée de 40 ans¹.



Antide Janvier
(source : Wikipédia)

La grande horloge de la monarchie cesse de battre

Le jeune Antide Janvier, de Saint-Claude, avait présenté à l'âge de 15 ans sa première sphère mouvante à l'Académie des sciences, lettres et arts de Besançon (fondée par Louis XV en 1752). Ses talents précoces l'amènent à présenter un planétaire à Louis XV à Fontainebleau en 1773. L'année suivante, il s'installe horloger à Verdun où il épouse Anne-Catherine Guyot, fille de libraire. Le futur roi Louis XVIII lui confère le titre d'horloger mécanicien de Monsieur².

Grâce au savant Lalande, Janvier est présenté en 1784 au roi

Louis XVI, passionné de sciences, géographie et astronomie. Janvier devient alors horloger mécanicien du roi qui l'installe aux Menus-Plaisirs à Versailles, où on lui construit une tour d'observation. L'année suivante, Lalande lui obtient une résidence au Louvre. Janvier y fabrique une horloge astronomique à grandes complications que le roi achète pour sa bibliothèque. En 1789, le roi, encore à Versailles, lui achète une grande horloge à planétaire, et en octobre 1791, aux Tuileries, une pendule géographique.

Le poste d'horloger du roi n'est pas une sinécure en ces temps troublés. La situation économique et politique étant de plus en plus préoccupante, Janvier a du mal à se faire payer des horloges décorées de matières précieuses par des artistes qu'il a rémunérés.

La correspondance de Mme Janvier reflète ces difficultés. Le train de vie du couple est modeste, qui repousse de mois en mois les voyages en Franche-Comté tant espérés auprès de leur ami prêtre et professeur au collège de Saint-Claude. Les inquiétudes de Mme Janvier commencent en l'année 1787 où elle note le 10 mars :

« Pendant que les chanoines de

la Sainte Chapelle officiaient, quatre conseillers d'État sont entrés dans l'église ; et les ont interdits de la part du roi ; et de suite on fait apposer les scellées par les huissiers dont ils étaient suivis sur le fameux trésor de la Sainte Chapelle. Ce coup d'autorité a atterré tout le monde. Comment ! Interdire une église aussi ancienne, et des chanoines qui étaient aumôniers nés de nos rois ? On ne comprend rien à cela. L'assemblée des notables est divisée entièrement par des partis ennemis les uns des autres. »

Cherté des grains

Le 8 mai 1788, le roi tient un lit de justice pour contraindre le Parlement de Paris à enregistrer la réforme de la justice. Necker est déclaré ministre d'État. Un arrêt du Conseil interdit le 7 septembre 1788 la sortie des grains du royaume. Le 15 août, le Conseil avait créé des billets à 5% pour acquitter les paiements de l'État. Necker révoque cet arrêt en septembre pour mettre fin à la banqueroute. Mme Janvier s'en plaint à son correspondant :

« Les tracasseries du gouvernement, la langueur du commerce, la cherté du pain et des autres denrées jettent tout le monde dans l'abattement. On

1) Correspondance inédite d'Anne-Catherine Guyot-Janvier, Archives historiques du diocèse de Saint-Claude.

2) Michel Hayard, *Antide Janvier 1751-1835, horloger des étoiles*, Toulouse, 1995.

espère tout du héros de la France ; l'excellent M. Necker auquel on devrait élever des statues, ranime un peu les esprits, il va rétablir le crédit, et sauver le roi du déshonneur de manquer à ses engagements. »

Le roi a annoncé en septembre la réunion prochaine des états généraux. La population parisienne est d'abord préoccupée par les difficultés du ravitaillement, accentuées par un froid excessif. Mme Janvier écrit le 15 octobre 1788 :

« Le froid est excessif. Le pain est doublé de prix, la Seine qui est gelée depuis un mois et interrompu la navigation, et les combustibles ne pouvant plus arriver, sont très rares et très chers. On vole, on assassine presque en plein jour, tant la misère et le défaut d'ouvrages met de malheureux ouvriers sur le pavé. Tout le monde est dans la peine et les troubles de l'État y mettent le comble. Dieu conserve la personne du roi, mais je ne voudrais pas être aussi embarrassée que lui. Ce bon prince est bien tourmenté. L'ange tutélaire de la France, l'étonnant M. Necker, est aussi dans la plus grande peine. Il met en usage tout son crédit, toutes ses ressources pour empêcher la banqueroute de l'État. Oh ! Oui, mon ami, félicitez-vous, sans doute ce n'est que dans la médiocrité et avec une âme saine qu'on jouit tranquillement du bonheur d'exister. Tous les puissants du siècle, dévorés d'ambition, comblés de richesses qu'ils ne savent employer, connaissent-ils la douceur de vivre avec soi-même et par soi ? Ils meurent sans avoir connu les véritables biens, la paix d'une conscience pure, et la satisfaction d'avoir fait tout le bien dont on était capable. »

L'aristocratie que les Janvier côtoient au Louvre ou à Versailles n'a pas l'heur de les séduire. Leur situation dépend des protections qu'ils ont obtenues, certes, mais précarité d'un privilège qui, en ces

temps troublés, accentue l'asthénie de Mme Janvier. Elle écrit le 28 octobre 1788 :

« Ballottés sans cesse par la crainte et l'espérance, aujourd'hui, ici, qui peut nous répondre qu'un ordre d'un nouveau ministre ne nous en fera pas sortir demain ? On regarde son appartement comme un logement d'auberge. Rien ne vous y intéresse, rien ne vous y attache, à peine daignez-vous l'orner ; les divers changements qui s'opèrent dans le gouvernement dégoûtent absolument d'y tenir en rien. Vous avez des protecteurs aujourd'hui desquels vous attendez beaucoup, et sur lesquels vous fondez de grandes espérances, et demain d'autres qui les remplacent, il faut faire de nouveaux frais pour les disposer en notre faveur. Souvent, ils sont inutiles, ils vous retirent ce que d'autres vous avaient accordé. Est-ce vivre ? Est-ce être heureux ? Est-ce jouir de son existence ? Non, et vous en conviendrez sans peine. Les troubles de l'État font languir le commerce, ferment toutes les bourses, tout le monde est à la gêne ; comment n'y serions-nous pas ? Je vous avoue que je suis très lasse de cette vie-là, je soupire après le repos de la campagne, une petite maison, une vache, des poules, un jardin. Ah ! Que ceux qui vivent ignorés dans un coin avec un honnête nécessaire doivent se féliciter ! Que Paris, les grands, sont insipides à nos yeux ! Qu'ils me dégoûtent ! »

Néanmoins, la bonté de quelques grands existe. Le 4 mai 1789, se déroule la procession de l'ouverture des états généraux à l'église Saint-Louis de Versailles. Antide Janvier est venu dans la ville livrer une grande horloge au roi. Son épouse le rejoint, grâce à la libéralité de Mme de Béthune qui leur offre gîte et couvert. C'est chez elle, en lisant le *Journal de Paris*, que Mme Janvier apprend la mort de son père, ce qui déclenche une

crise nerveuse :

« Heureusement que j'étais chez une femme admirable qui m'a donné son médecin, ses femmes pour me soigner et qui ne dédaignait pas de me servir elle-même. J'en ai reçu toutes sortes d'attention. Huit jours ont suffi pour faire cesser cette fièvre et colique, et je suis revenue à Paris malgré Madame de Béthune, où j'ai été purgée déjà trois fois. Depuis ce temps, je me trouve beaucoup mieux et j'espère être en état de retourner bientôt à Versailles, où Antide va solliciter le paiement de son ouvrage qui a été retardé par la mort de M. le Dauphin, et les tracasseries des états généraux. »

Tableau de Paris

Les lettres à son confident se sont considérablement espacées, elle s'en explique, le 18 février 1790, par un tableau des malheurs présents :

« Depuis le bouleversement de la France, j'ai presque toujours été malade, je vous ai conté au mois de juin que la mort de mon père appris singulièrement à Versailles m'avait donné une attaque de nerfs qui avait nécessité mon retour à Paris. Les transes affreuses où m'a jetée la révolution du 13, 14 et 15 juillet n'ont fait qu'accroître mon mal. Quand le tocsin sonnait de toutes parts, que l'étendard de la révolte était déployé à tous les clochers, que de mes fenêtres, je voyais brûler Saint-Lazare, qu'une troupe de scélérats, la torche à la main, mettait le feu aux maisons, que la nôtre était sur la liste, que nous avons été trois nuits sans nous mettre au lit, et nos effets les plus précieux emballés, prêts à nous sauver, tout cela n'est rien, mon cher ami, en comparaison de l'effroi que m'ont causé les massacres qui se sont commis. Ils étaient nécessaires, dit-on. Pour moi, je ne pouvais plus exister au milieu d'un peuple aussi atroce. Je me mis aux genoux de mon mari pour le prier de me sortir de Paris. Aussitôt

qu'il fut permis et que les portes furent ouvertes, nous partîmes pour Verdun, où il me laissa deux mois. J'y fus malade, très dange-reusement. Les mêmes troubles agitaient la province, ce qui ne contribuait pas à mon rétablissement. Enfin, Antide vint me recher-cher aussitôt que je pus soutenir le voyage, et j'arrivai juste pour voir promener les têtes des gardes du corps. Jugez si je suis heureuse : j'aurais pu vous écrire, mon ami, cela est vrai. Je me suis reproché cent fois de ne pas le faire. Mais je me disais aussi, toute la France sait et connaît notre détresse. »

Le 3 septembre 1791, le roi accepte la nouvelle constitution et prête le serment. Mme Janvier s'en fait l'écho :

« La nouvelle législature se forme depuis que le roi a signé la constitution, la confiance renaît et l'argent baisse de prix. Hier 14 à midi, il a de nouveau juré de la manière la plus solennelle et dans le sein de l'Assemblée, de faire exécuter de tout son pouvoir les nouvelles lois et d'y être fidèle, et nous sommes assez bons pour croire à son serment. Le peuple a fait éclater sa joie, j'ai vu des larmes couler. Ce pauvre peuple qui vit depuis deux ans dans de perpétuelles anxiétés et au milieu des incertitudes a bien besoin de respirer. Que le ciel rende enfin la tranquillité à la France, et qu'on ne la voie plus à la veille de mourir de misère. »

Fin des Menus-Plaisirs, fin d'un monde

Las, la terrible journée du 10 août 1792 ensanglante les Tuileries ; la chute de la royauté est consommée et la terreur s'installe. Le 2 septembre suivant, la populace extermine les prisonniers politiques enfermés dans les prisons parisiennes, dont de nombreux prêtres. Le 10, est ordonné le séquestre des biens des émigrés, des biens du clergé. Les Janvier ont recueilli un ami chartreux chassé

de son monastère. C'est à leur tour d'être dans l'obligation de quitter leur logement royal aux Menus-Plaisirs :

« Enfin, mon cher ami, nous voilà prêts à sortir des Menus. Les divers particuliers logés dans les maisons ci-devant royales doivent les évacuer dans l'espace de vingt-quatre heures, excepté les artistes logés au Louvre. Mais nous ne sommes point au Louvre, en conséquence, nous attendons ce matin les commissaires chargés d'apposer les scellés sur les meubles appartenant au ci-devant roi, et par contre-coup sur les nôtres. On prétend même que si nous ne pouvons justifier que les meubles sont bien nôtres, ils seront confisqués, etc. Antide sollicite en ce moment un décret de l'Assemblée nationale pour obtenir une suspension de scellé et son logement provisoire aux Menus. Mais il ne l'obtiendra pas. Tout ce qui appartient au roi est pros crit. Voilà un mal tout récent à ajouter à ceux qui m'accablent depuis huit mois, j'entends les maux physiques car ceux du temps présent doivent être comptés pour rien ; et vous savez s'il est affreux d'habiter une ville où on égorge sans miséricorde et sans jugement hommes, femmes, etc. On dit que c'est pour notre plus grand bien, je le désire, mais ce bien-là me tue à petit feu, je m'étonne de vivre. Antide dont le patriotisme est à toute épreuve, est content de tout. Moi, j'aime la liberté, l'égalité, j'ai toujours détesté l'aristocratie avant qu'on eût popularisé ce mot. Mais mon âme n'est pas à la hauteur des massacres. Elle succombe sous tant d'horreur. Ah ! Douce retraite, asile tranquille et paisible des chaumières, que vous êtes préférable à l'orageux séjour de Paris ! Quand m'endormirai-je paisiblement sans craindre qu'à mon réveil, on ne vienne m'apprendre que la tête de mon mari, de mon ami, de mon voisin est menacée du couteau ! »

Le couple Janvier s'installe rue Poissonnière. Anne-Catherine Janvier décède le 2 mars 1793. L'époux éploré clôt la dernière correspondance par ces mots :

« Hâtes-toi donc, ô mon ange, de m'attirer dans cette bien-heureuse patrie où l'on ne connaît plus la douleur, ni la mort, ni le temps, et de me réunir à toi dans l'éternité. Amen. Antide. »

L'horloger de Louis XVI mourra dans la misère à l'hôpital Cochin en 1835. Georges Lenôtre, dans son *Paris révolutionnaire*, notait avec justesse, en retraçant la vie de Robespierre, qu'autour des personnages historiques que retient l'histoire officielle, « d'autres êtres ont vécu, ont souffert, ont pleuré et sont morts, et que ces drames intimes l'emportent en intérêt sur l'officielle tragédie de l'histoire, parce qu'ils sont sincères et que le cœur, quelque oblitéré qu'il soit, y joue toujours le principal rôle ».

Marie-Paule Renaud



Sphère mouvante à planétaire, considérée comme le plus grand chef-d'œuvre d'Antide Janvier, 1789 - 1801.

Source : <http://www.horloge-edifice.fr/Horlogers/Janvier.htm>

Une inflation soigneusement cachée : l'évolution de 2008 à 2020

L'inflation ne cesse d'augmenter. Plus préoccupante est l'inflation colossale de la monnaie-dette qui est la monnaie de la zone euro.

Or cette monnaie-dette est une monnaie qui hypothèque l'avenir, et sert à fabriquer de futurs esclaves. En effet, lorsqu'un pays ne peut plus rembourser ses dettes à ses créanciers étrangers, il perd *ipso facto* sa souveraineté et son indépendance.

2008 : un discours ambiant optimiste

À entendre un présentateur du journal de BFM TV en 2008 : « *Il est certain que dans la zone euro, il n'y a pas d'inflation !* »

Pour dire cela, le petit jeune présentateur est :

- soit un ignare en économie, et il ferait donc mieux de se taire plutôt que d'asséner cette énormité aux malheureux téléspectateurs crédules,

- soit plus sûrement une marionnette aux ordres de la propagande officielle...

Qu'est-ce que l'inflation ?

L'inflation est l'augmentation d'une année sur la précédente de la quantité de monnaie nécessaire à un même échange économique.

Plus particulièrement on distingue au moins deux grands types d'inflation :

- l'inflation économique,
- l'inflation monétaire.

L'inflation économique jusqu'en 2008

L'inflation économique consiste dans le dérapage des prix à tel ou tel niveau. Dérapages des coûts intermédiaires, des prix des matières premières, des salaires, des prix à la consommation, etc.

a) L'inflation du prix de l'acier

Nous dirons qu'il n'est malheureusement pas étonnant que les prix des voitures aient plus que doublé, voir triplé en vingt ans (1988 à 2008) quand on se rappelle que les prix de l'acier, des plastiques, du bois, etc., ont augmenté certaines années de plus de 44%.

Rien qu'en 2007 l'acier a grimpé encore de 42,95%. Personne d'ailleurs ne nous informe sur les ressources en fer de la planète : où se situent-elles ? En quelle quantité ? Quelles en sont les réserves ? Et pour combien de temps à la consommation effrénée actuelle ? Personne ne nous en informe alors que l'on est assommé d'infos à longueur de journée sur le pétrole. Le pétrole serait rare pour en justifier le prix alors que l'on sait que l'on en a encore pour au moins 4 siècles ! Les « écolos » renforcent les oligarques mondiaux. L'acier est une ressource sensible où les militaires mettent leur grain de sel, donc occultation du sujet.

b) L'inflation du prix de la baguette de pain

Plus prosaïquement, le prix de la baguette a grimpé de 0,08 F en 1959 à 0,95 € en 2007 et même déjà davantage et de plus en plus un peu partout ! Si nous y regardons de plus près, cela fait une augmentation de 0,08 à 6,23 F soit de 7 789,49 % en 47 ans, soit une moyenne de hausse actuarielle nominale du prix de la baguette de 165,73 % par an !

Qui plus est, la baguette de l'époque pesait exactement une demi-livre, soit 250 g, quand le pain pesait, lui, la livre, soit 500 g. Or, la baguette actuellement vendue pèse souvent à peine les 180 g, disons gentiment 200 g en

moyenne, donc il faut redresser la moyenne de hausse de 165,73 % à 207 %, toujours en moyenne annuelle.

L'inflation monétaire jusqu'en 2008

Quant à la hausse de la masse monétaire légale mise en circulation, elle était de l'ordre de 50 Mds de F en 1960 et elle est en 2008 de l'ordre de 600 Mds de F, soit 12 fois plus, donc une hausse de 1 100 % en 47 ans, soit une moyenne annuelle de + 23,4 % !

Nous ne parlerons pas de suite de la progression de la monnaie-crédit des banques qui est proprement astronomique, car elle a pris le relais de la monnaie légale gratuite pour le plus grand profit des banques et le plus grand appauvrissement des consommateurs.

Les données précédentes montrent qu'il y a bien inflation, et gigantesque !

L'inflation des prix à la consommation jusqu'en 2008

Lorsque le gouvernement nous assène des normes de hausse des prix à la consommation de 2% par an, il se moque de nous purement et simplement. D'autant que cette forme d'inflation ne serait elle-même pas faible du tout si elle était vraie.

Cette « *creeping inflation* » (inflation rampante), comme on la désigne dans les cours d'économie politique, est extrêmement perverse et dangereuse. D'abord en 35 ans, cela donne 100 % de hausse du prix :

$$FV \text{ (Future Valeur)} = 100 (0,02+1)^{35} = 200 !...$$

Ce n'est pas rien quand on sait que de Louis XIV à Louis XVI, elle n'atteignit durant plus d'un

siècle que seulement 1% en tout !

Ensuite, son caractère en apparence indolore oblige tout de même à augmenter annuellement les ressources des consommateurs, donc des salariés, retraités, fonctionnaires etc. Cela implique une spirale inflationniste prix-salaires extrêmement scabreuse qui a causé souvent depuis 50 ou 60 ans bien des dommages graves dans des crises insolubles de « *Stop and go* » diabolique, n'est-ce pas Mme Thatcher !

Méfions-nous des pantins de la propagande qui disent des âneries et réfléchissons. Voilà le sens de mon effort d'aujourd'hui pour contribuer au rétablissement de la vérité !

La situation en 2020

Complément d'informations en ce 3 août 2020. La Banque de France nous informe que la masse monétaire M1¹ totale des seuls pièces et billets en circulation en euro d'origine France s'élève à 260,1 Mds € soit : 1 706,14 Mds de F soit une inflation de la seule masse de monnaie légale de + 2,84 fois, soit encore +184 % en 12 ans, donc +23,69 % par an !

On voit que depuis 60 ans, le taux d'inflation monétaire est de l'ordre de +23,5% par an en moyenne. Énorme !

Mais la monnaie légale ne représente vraiment plus grand-chose de la masse monétaire totale M3² en circulation, toujours pour la seule France. La même Banque de France (BDF) nous informe que la part française de M3 (dans le total général de la Banque centrale européenne [BCE] pour les pays membres de la zone euro seulement), s'élève à elle seule à 2 708 Mds € ! Soit 17 763,31 Mds

de F !

Nous voyons qu'en juin 2020, la part de la monnaie légale est d'environ 10% de la masse totale de monnaie en circulation, donc 90% de la monnaie utilisée en France principalement est de la monnaie-crédit, encore dénommée monnaie-dette !

J'ai réalisé pour mes étudiants un jour un graphique qui montrait la part de fausse monnaie imputée à celui que les Républicains surnomment le « roi faux-monneyeur » avec la fausse monnaie de la république.

- Le roi, qui avait du mal à couvrir les frais de monnayage des marcs d'argent-métal en deniers, avait fait réaliser les « petits deniers » avec une part de 8,5% de plomb p.e.. Donc la part de monnaie pure était de 91,5% dans les petits deniers. Il n'a jamais pollué les « Gros » deniers de saint Louis = 100% d'argent-métal.

- La République quant à elle n'hésite pas à faire répandre de la monnaie scripturale par les banques commerciales à 90 % de la masse monétaire totale = fausse monnaie scripturale. Mais même la part M1 de monnaie légale répandue directement par la BDF (Banque de France) sous forme de billets et pièces ne comporte absolument plus rien du tout actuellement comme gage en or ou en argent. Le solde est négatif net, la BDF doit plus d'or qu'elle n'en possède actuellement et depuis des années (encaisse-or à l'actif moins réserves de réévaluation et dettes = stock négatif) !

La monnaie-dette est la monnaie de la zone euro

- L'or-métal qui a au mieux 100% de fin (= pur) fut toujours la

monnaie des rois puis celle des Banques centrales nationales entre elles jusqu'en 1973 puisque le président Pompidou a dit à la télévision qu'il venait de faire changer par la BDF les derniers dollars reçus nets du Commerce extérieur dans la balance des règlements contre de l'or de Fort Knox ! Ce qui ne plut pas du tout d'ailleurs aux Américains.

- L'argent-métal toujours au mieux, mais souvent à moindre taux (85 à 99% au fil de l'histoire comme pour l'or, pour des tas de raisons honnêtes ou malhonnêtes), fut toujours, en sus des rois qui l'utilisaient aussi, la monnaie des marchands.

- La monnaie-dette - qui n'est pas une monnaie, mais la certitude d'être toujours débiteur - fut bien sûr celle des esclaves. C'est celle avec laquelle les gouvernants français de la République droguent la population « française ». Je mets des guillemets, car par extension il s'agit de tous les résidents du territoire. De plus, ils n'ont pas le choix, puisque tous les pays voisins directs sont dans la zone euro, sauf le Royaume-Uni, le royaume du Danemark, le royaume de Norvège, le royaume de Suède, les républiques d'Islande, de Croatie, de Bulgarie, de Tchéquie, de Hongrie, de Pologne et de Roumanie. Notons que tous les royaumes importants ont refusé l'euro, et ne s'en portent pas plus, mal au contraire !

Juno Moneta



- 1) La masse monétaire M1 regroupe les pièces et les billets en circulation, et les dépôts en compte-chèques. (Ndlr).
- 2) On obtient la masse monétaire M3 en y ajoutant à la masse monétaire M2 les fonds des Organismes de placement collectif de valeurs mobilières monétaires (OPCVM monétaires) et les instruments du marché monétaire, ainsi que les titres de créance d'une durée maximale égale à deux ans. La masse monétaire M2 est composée de M1 auquel l'on ajoute les comptes sur livrets des résidents de la zone euro. (Ndlr).

Du tutoiement et du vouvoiement

De Jean Raspail, né le 5 juillet 1925 à Chemillé-sur-Dême (Indre-et-Loire) et mort le 13 juin 2020 à Paris, nous aimons à publier le texte ci-dessous, qui montre, hélas, comment il est facile d'abandonner une certaine élévation d'esprit et de culture.

S'il existe en français, pour s'adresser à autrui, deux pronoms personnels de la deuxième personne, l'un au singulier, TU, l'autre au pluriel, VOUS, appelé pluriel de politesse, c'est que notre langue se plaît à certaines nuances qui sont les bases de la civilité. Il ne s'agit pas là de code, de formalisme de classe, de snobisme, de règles mondaines, mais simplement d'usages naturels, qui se perdent et qui faisaient, entre autres, le charme et l'équilibre de la France et le plaisir d'être Français.

Ce plaisir-là s'émousse. On me dira que d'autres motifs plus graves et plus irritants y concourent, d'autres lésions de civilisation, et que c'est considérer les choses par le petit bout de la lorgnette, mais dans ce seul domaine de la civilité, de petites causes peuvent entraîner de grands effets dévastateurs.

La Révolution française, jusqu'à l'avènement du Directoire, savait ce qu'elle faisait en imposant le tutoiement général et en interdisant l'emploi des vocables Monsieur et Madame qui marquaient au moins une déférence réciproque : elle égalisait au plus bas niveau, celui du plus grand dénominateur commun de la familiarité.

Aujourd'hui, ce sont d'abord nos enfants que nous voyons condamnés à être partout tutoyés, comme sous la Révolution. Je ne m'en prends point au tutoiement naturel d'affection et d'intimité (la famille, les amis), ou de solidarité (les copains, les camarades,), mais à celui que leur infligent systématiquement les adultes, comme si

l'enfant n'avait pas droit au respect et à la liberté de choisir selon son cœur et ses humeurs qui a, ou qui n'a pas, le loisir de le tutoyer.

D'une façon significative, et qui ne doit rien au hasard, cela commence dès l'école, où plus un instituteur ne prend la peine de vouvoyer (ou voussoyer) un enfant. Au premier jour de classe, l'ex-maître devenu enseignant par banalisation de la fonction et refus de cette sorte de sacerdoce qu'elle représentait autrefois, ne demande plus à l'enfant dont il fait connaissance : « *Comment vous appelez-vous ?* », ce qui serait au moins du bon français, mais : « *C'est quoi, ton nom ?* »

Sans que l'enfant en ait conscience, le voilà déjà rabaissé, marqué comme un élément de troupeau. On lui eût dit « vous » d'emblée, ainsi qu'à ses camarades, qu'ils en auraient retiré, tous ensemble, l'impression d'être considérés et appelés à de grands destins, ce qui est faux, naturellement, pour la plus grande partie d'entre eux, mais représente quand même un meilleur départ dans la vie que d'être ravalés dès l'enfance au matricule du tutoiement.

Le jeune élève va être vite conditionné. Dès qu'il saura lire et écrire, ses premiers livres « d'éveil » lui poseront leurs premières questions sous la forme autoritaire du tutoiement : « *Dessine ici un arbre, une vache....* » ou encore : « *Écris les noms des fleurs que tu connais...* » Ce n'est pas bien méchant, mais c'est ainsi que le pli se prend.

Au catéchisme, devenu catéchèse, l'accueil en TU n'est pas différent, mais ses effets en sont plus marquants, car il s'agit de choses plus graves : c'est l'âme qui se fait tutoyer d'entrée. L'ouvrage « *Pierres vivantes* » qui fit couler tant d'encre à cause de certaines énormités qu'il contient, distille son enseignement par le biais d'une complicité, et non d'un magistère, que le tutoiement impose à l'enfant.

Tout cela semble si bien admis, que c'est un aspect des choses que personne, à ma connaissance, n'a jusqu'à présent souligné. On pose pour principe que l'enfant s'y trouve plus à l'aise. C'est sans doute vrai au premier degré. Cette pente-là est facile et semble toute naturelle. C'est justement pourquoi l'on devrait s'en méfier...

Car dans cet immense combat de société qui divise le pays depuis déjà longtemps, et qui est loin d'être terminé, quelles que soient ses péripéties politiques, nos enfants sont un enjeu formidable : ils représentent l'avenir. Tout se tient et c'est au nom de l'égalitarisme et de l'uniformité larvée qu'on prive ainsi l'enfant de la déférence élémentaire et du respect qu'on lui doit.

Le tutoiement qui sort de la bouche d'un instituteur, fût-il de l'enseignement privé, et de la plupart de ceux qui font profession de s'occuper des enfants, est d'abord un acte politique, même s'il est inconscient. Cela fait partie du dressage, et cela donne des résultats. Déjà, une bonne partie de la France adulte, et toute la

France juvénile, se tutoient, dans un grand dégoulinement de familiarité, qu'on appelle aujourd'hui la CONVIVIALITÉ, mot de cuis- tre, alibi de cuis- tre, camouflage de cuis- tre. De la convivialité à la vulgarité, le pas est vite franchi.

Dans de nombreux milieux du travail, le tutoiement devient un passeport obligatoire, dont on ne saurait se passer sous peine de déviationnisme bourgeois, alors que, chez les compagnons d'autre- fois, c'était le vouvoiement qui marquait l'esprit de caste. De CASTE, pas de classe.

Au sein du parti communiste, comme du parti socialiste, dans la « République des camarades », le tutoiement est de rigueur. Seul François Mitterrand y faisait exception lorsqu'il était premier secrétaire de son parti. Il détestait qu'on le tutoie, et allait jusqu'à l'interdire, ce qui montre assez bien, à mon sens, que son socia- lisme était seulement d'ambition et non de conviction...

Mais, pour le commun des Français, aujourd'hui, il importe de ne pas être FIER, car ce mot-là, justement, par ce qu'il entraîne de dignité et de sentiment élevés, est devenu l'un des nouveaux parias de notre vocabulaire.

Cela peut paraître sympathique, amical, empreint de simplicité. En réalité, ce n'est qu'un piège. Quand les convenances du langage tombent, l'individu perd ses défen- ses naturelles, rabaissé au plus bas niveau de la civilité. N'a pas d'autre but non plus la destruction de la langue française préparée dans les laboratoires subversifs de l'Éduca- tion nationale, et dont on mesure déjà les effets...

Pour ma part, j'ai été dressé autrement. Je me souviens de la voix du maître qui tombait de l'es- trade : « *Raspail ! Vous me copie- rez cent fois...* » ou : « *Raspail ! Sortez !* »

J'avais neuf ans. C'était juste

avant la guerre, dans une école laïque de village. Plus tard, au lycée (et ce n'est pas pour rien qu'on a cassé certaines façons, là aussi), les professeurs nous don- naient naturellement du MON- SIEUR sans la moindre dérision : « *Monsieur Raspail, au tableau !* » On se vouvoyait entre condisci- ples, réservant le tutoiement à un nombre restreint de camarades choisis.

Choisir, tout est là ! Ne rien se laisser imposer sur le plan des usages, ni le tutoiement d'un égal, ni à plus forte raison celui d'un supérieur.

Il y avait une exception, de ce temps-là : le scoutisme. Je me souviens de ma surprise quand je m'étais aperçu, à onze ans, qu'il me fallait tutoyer cet imposant personnage en culottes courtes qui devait bien avoir trente ans, et qui s'appelait le scoutmestre, et qu'à l'intérieur de la troupe tout le monde se tutoyait aussi avec une sorte de gravité. Mais il s'agissait là d'une coutume de caste, d'un signe de reconnaissance réservé aux seuls initiés, comme la poi- gnée de main gauche, l'engage- ment sur l'honneur, et les scalps de patrouille, car le scoutisme avait alors le génie de l'originalité, une soif de singularité forcenée, dont nous n'étions pas peu fiers. On se distinguait nettement de la masse, on s'élevait par degrés à l'intérieur de cette nouvelle chevalerie, mais il fallait s'en montrer digne.

En revanche, on vouvoyait Dieu. Cela nous semblait l'évi- dence même. La prière scoutie chantée commençait ainsi : « *Seigneur Jésus, apprenez-moi à être généreux, à Vous servir comme Vous le méritez...* » C'est la plus belle prière que je connaisse. Il m'arrive encore de m'en servir. Voit-on comme la musique des mots eût été dif- férente à la seconde personne du singulier, et comme elle parlerait autrement à l'âme : « *... A Te servir comme Tu le mérites.* » ? C'est

sec, cela n'a pas de grandeur, cela ne marque aucune distance, on dirait une formalité. Et cependant, aujourd'hui, c'est ainsi que l'on s'adresse à la Divinité, on lui applique le tutoiement le plus commun en français. Et le reste a capoté en série : la liturgie, le vocabulaire religieux, la musique sacrée, le comportement de la hiérarchie, la laïcisation du clergé, la banalisation du mystère, si l'on s'en tient aux seules lésions appa- rentes. Dieu est devenu membre du parti socialiste. L'usage est de le tutoyer.

Au chapitre des habitudes, ou plutôt des attitudes, j'ai conservé celle de vouvoyer aussi les enfants qui ne me sont pas familiers, et d'appeler Monsieur ou Mademoi- selle les jeunes gens que je ren- contre pour la première fois. La surprise passée, ils me considèrent avec beaucoup plus de sympathie, et j'ai même l'impression qu'ils m'en sont reconnaissants. Nous tenons des conversations de bien meilleure tenue, et les voilà qui se mettent à surveiller leur langage, c'est-à-dire à s'exprimer correcte- ment en français, comme si d'avoir été traités avec déférence leur donnait des obligations nou- velles et salutaires. Les négations et les liaisons réapparaissent mira- culeusement dans la phrase (« *je n'ai pas* », au lieu de « *j'ai pas* », « *c'est-t-un* » au lieu de « *c'est-h- un* », etc.), la prononciation se redresse (« *je suis* » pour « *chuis* », « *je ne sais pas* » pour « *chais pas* », etc.), le goût de l'élégance verbale ressuscite. Faites vous- même l'essai, vous verrez. La dignité du langage et la dignité de la personne se confondent le plus souvent. Voilà pourquoi l'on parle si mal en ce moment...

Oserai-je avouer ici que mes enfants me vouvoient, et vouvoient également leur mère ? Cela depuis leur plus jeune âge, et sans aucun traumatisme. Sans vouloir conver- tir personne à ce qui peut paraître une ostentation, là aussi il faut

constater que le langage courant au sein de la famille s'en trouve naturellement affiné. Et même dans les affrontements, qui ne manquent pas, un jour ou l'autre, vers la fin de l'adolescence, d'opposer les enfants à leurs parents, le vouvoiement tempère l'insolence et préserve de bien des blessures. Il en va de même entre époux, encore que ce vouvoiement-là soit devenu aujourd'hui une sorte de curiosité ethnographique, et Dieu sait pourtant les services de toutes sortes qu'il rend. Je le pratique depuis trente-cinq ans que je suis marié. C'est un jeu divertissant, dont on ne se lasse jamais. Même dans le langage le plus routinier, l'oreille est toujours agréablement surprise. Les scènes dites de ménage, fussent-elles conduites avec vigueur, s'en trouvent haussées à du joli théâtre. On a envie de s'applaudir et de souper ensemble au champagne après le spectacle. [...] Puis-je espérer, sans trop y croire, que, tombant sur cette chronique, un jeune couple s'en trouvera convaincu, au moins curieux de tenter l'expérience ? En public, ils étonneront les autres, ce qui est déjà une satisfaction en ces

temps d'uniformité où se nivellent médiocrement les convenances sociales. En privé, ils s'amuseront beaucoup aux mille et une subtilités du vous, et je prends le pari qu'ils ne rebrousseront pas chemin de sitôt.

Dans un tout autre domaine, j'assistais récemment aux obsèques d'un ami cher, Christian, de son prénom, mais il avait aussi un nom, fort joli nom d'ailleurs. Eh bien, le prêtre, qui ne l'avait jamais vu vivant, qui ne l'avait même jamais vu du tout, le traitait à tu et à toi, selon les piètres dispositions du nouvel office des morts : « *Christian, toi qui.. Christian, toi que... Christian, Dieu te... et ta famille...* » Exactement comme pour les enfants sans défense ! En vertu de quoi, au nom de quoi, la familiarité doit-elle répandre ses flots visqueux jusque sur les cercueils ? Bossuet tutoyait-il les princes en prononçant leurs oraisons funèbres ? Or chaque défunt est un roi, enfin couronné, et sacré à jamais. Quant au nom patronymique de Christian, celui sans lequel le prénom de baptême n'est rien, il ne fut pas une seule fois prononcé ! Et pourquoi pas la

fosse commune obligatoire, dans la même foulée...

Car me frappe tout autant l'emploi généralisé du prénom seul, en lieu et place du patronyme précédé ou non du prénom, et cela dans toutes les circonstances de la vie où il n'est pas nécessaire de présenter une carte d'identité : « *C'est quoi, ton nom ? Serge. Moi, c'est Jocelyne...* » Serge qui ? Jocelyne qui ? Les intéressés eux-mêmes semblent ne plus s'en soucier. Il y a des dizaines de milliers de Serge, des dizaines de milliers de Jocelyne, alors qu'il n'existe qu'un seul Serge X., qu'une seule Jocelyne Z. Mais on se complaît dans l'anonymat. On y nage à l'aise, on s'y coule avec délices, on n'y fait pas de vague, semblable aux milliers de milliers, on n'éprouve pas le besoin de faire claquer son nom comme un drapeau et de brandir ce drapeau au dessus de la mêlée.

Qu'on se rassure, toutefois. Il nous restera au moins à chacun, le numéro matricule de la Sécurité sociale. Celui-là, on y tient.

J'en connais même qui se battent pour ça...

Jean Raspail

La poule au pot d'Henri IV

Message du président du *Cercle Saint-Louis-roi-de-France* (Languedoc - Nîmes)

Chers amis,
Chers bénévoles,

J'ai l'immense joie de vous annoncer que notre œuvre de charité « *La poule-au-pot d'Henri IV* » a désormais une marraine.

Le cœur d'une reine a été touché ! La **princesse Marie-Marguerite, duchesse d'Anjou**, a accepté notre demande et nous fait le grand honneur de soutenir

notre investissement en faveur des personnes défavorisées, en devenant la marraine de notre action caritative !

C'est une grâce pour nous tous ! Et je prie pour que cela soit pour chacun de nous une motivation supplémentaire à servir le bien commun avec toujours plus de charité et de soin, pour la gloire de Dieu, l'amour du prochain... et l'**honneur d'une reine**.

Chers bénévoles, je tiens à vous renouveler toute ma considération, et salue votre générosité qui, manifestée de dimanche en dimanche sans faiblir, permet d'accomplir des « miracles ». Chers amis, je confie la princesse à vos prières.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement.

Frédéric Germain
Président

Notes de lecture

Raphaël Chauvency, *Quand la France était la première puissance du monde. Rapports de force et vision stratégique*, Va éditions, Versailles, 2020.

L'auteur, officier de marine, expose la situation militaire, politique et économique de la France de Louis XVI et la compare aux autres puissances contemporaines. Puissances, alors, d'importance secondaire, même l'Angleterre dont la suprématie sur les mers ne viendra qu'à la fortune de la Révolution. Avec Vergennes et Sartine, le roi maintient l'équilibre des forces continentales tandis que le développement de la puissance française est recherché dans le grand commerce et l'outre-mer, grâce à une marine puissante. M. Chauvency évoque les grands capitaines, les Suffren, La Motte-Piquet, de Grasse, de Guichen ou encore d'Entrecasteaux, en s'attardant surtout sur la vision stratégique du ministre Vergennes. L'effondrement final, selon l'auteur, est dû à la mort de Vergennes en 1787 et aux atermoiements du roi. Celui-ci perd l'alliance de l'Autriche et laisse

l'Angleterre se rapprocher des Pays-Bas et de la Prusse, malgré les analyses de ses conseillers. L'auteur ne se départit pas, hélas, des clichés habituels du roi faible et de la reine volage. En dernier lieu, M. Chauvency, en comparant la France de Louis XVI à la France actuelle, insérée dans l'Union européenne, déplore aujourd'hui une « dispersion des moyens et des objectifs », sans dévoiler toute sa pensée sur ladite « union européenne ».

Evelyn Lever, *Le grand Amour de Marie-Antoinette. Lettres secrètes de la reine et du comte de Fersen*, Tallandier, 2020.

En 2015, les Archives nationales avaient commencé à déchiffrer certains passages raturés dans la correspondance que la reine avait échangée avec le comte de Fersen en 1791 et 1792. Mme Evelyn Farr en avait tiré l'année suivante un ouvrage dont nous avons rendu compte : *Marie-Antoinette et le comte de Fersen, la correspondance secrète*, (L'Archipel), l'auteur n'hésitant pas à affirmer

l'existence d'une liaison amoureuse, et même à douter de la paternité du roi sur les enfants royaux. En 2020, les Archives nationales, à l'aide d'un scanner, ont déchiffré la plupart des passages mystérieux. C'est un autre auteur anglo-saxon, Mme Evelyn Lever, qui reprend le dossier et publie ses conclusions (sans l'accord des Archives nationales, souligne le *Figaro* du 30 septembre 2020). Sans citer Evelyn Farr, Mme Lever se situe dans le même registre de l'historiette. La correspondance du XVIII^e siècle se pare d'une légèreté, d'une liberté de ton et de sentiments qui doivent être appréciées sans faute de jugement, sans anachronisme. Dans le contexte des années étudiées, la reine, après l'Affaire du collier et la perte de deux enfants, ne peut qu'apprécier le dévouement rare, désintéressé et sans faille de cet ami suédois que le roi appréciait. Il n'y a pas de mystère dans cette amitié, contrairement à ce que prétend aussi Jean-Christian Petitfils dans son *Louis XVI*.

M.-P. R.

Carnet

Information non disponible

Décès

M. Michel Duval, le 30 septembre 2020. Né à Lorient le 19 avril 1925, il suit des études de droit à Rennes. Il prête serment d'avocat en 1945. Il abandonnera vite cette profession pour se consacrer à la recherche en histoire du droit.

Docteur ès lettres et en droit, il écrira de nombreux articles dans

(Suite page 24)

(Suite de la page 23)

les revues des sociétés savantes et publiera des ouvrages remarquables dans le domaine des forêts bretonnes. Il est l'auteur de plusieurs études sur les droits d'usage, les anciens métiers, les foires et marchés et les institutions coutumières de la Bretagne.

Il était membre de l'Institut culturel de Bretagne. Il l'était également des conférences Saint-Vincent-de-Paul. Homme de conviction et de foi, très attaché à la monarchie légitime, il a toujours accordé une priorité au mouvement légitimiste, faisant bénéficier le *Cercle Arthur-de-Richemont* et la Fédération bretonne légitimiste de sa vaste culture. *La Blanche Hermine* a publié nombre de ses recherches sur la Bretagne.

Mme **Geneviève Balland-Gauvain** le 4 juillet 2020, dans sa 101^e année, munie des sacrements de l'Église.

Ardente légitimiste, Madame Balland-Gauvain avait fondé le *Cercle légitimiste Sainte-Clotilde* (Bourgogne) dès 1981. Elle en est restée la présidente active jusqu'au

début des années 2000. Les pèlerins de Sainte-Anne d'Auray se souviennent de la forte délégation bourguignonne participant chaque année sous sa direction à ce pèlerinage national.

Sa fidélité à l'UCLF, sa ténacité et son dévouement à la cause royale voyaient leur récompense en 2008 lorsqu'elle put transmettre le flambeau à son jeune successeur. Elle était encore abonnée à *La Gazette Royale* en 2019.

Ses valeurs ont édifié tous les membres du *Cercle Sainte-Clotilde*. Mme Balland-Gauvain emporte nos regrets mais elle nous laisse un souvenir ému et un exemple que nous n'oublierons pas.

M. **Emmanuel Boisseau**, le 14 octobre 2020 dans sa 50^e année, père de sept enfants. Il était infirmier à l'hôpital Trousseau (12^e arrondissement), spécialisé en pédiatrie.

Il avait rejoint le *Cercle Saint-Michel* lors d'une messe pour le repos de l'âme de Louis XVII.

Homme plein de talents et de douceur, c'était un pilier du

cercle dont il avait, entre autres services, créé le très beau site internet. Originaire de La Rochelle, c'était aussi, par son père, un véritable « Vendéen », un légitimiste convaincu animé d'une grande piété mariale nourrie de la spiritualité de saint Louis-Marie Grignon de Montfort.

L'Ordre de Saint-Rémi et de Saint-Michel célébrera des messes, pour le repos de son âme, les 25, 26, 27 et 31 janvier et les 1^{er}, 3, 4, 5, 6, 8 et 9 février 2021, juste un an après que, handicapé à la suite d'une opération du cœur, il ait eu l'honneur d'être réconforté par le roi à la Chapelle expiatoire.

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles des défunts.

Nomination

Par décret de S.E. Mgr Norbert Turini, évêque du diocèse de Perpignan-Elne, Monsieur l'abbé **Christophe Lefebvre**, prêtre dans les paroisses de Perpignan, membre éminent du *Cercle légitimiste Hyacinthe-Rigaud* a été nommé cérémoniaire de l'évêque.

Pensez à votre abonnement ou réabonnement.

***Pour aider ce journal : abonnez-vous !
Si vous aimez ce journal, faites le lire
et faites abonner vos amis.***

Directeur de la publication : H. Saclier de la Bâtie

Courriel : lagazetteroyale@orange.fr

Imprimé par nos soins

I.S.S.N. 0761-7828

Dépôt légal : décembre 2020

CPPAP : 0922 G 83732

Union des cercles légitimistes de France
14 rue des Professeurs Pellé, 35700 Rennes

Président : Pierre Bodin

courriel : uclf@orange.fr

Abonnement - secrétariat

Afin de ne pas surcharger le travail de secrétariat, nous remercions les lecteurs de *La Gazette Royale* de bien vouloir renouveler spontanément leur abonnement, sans attendre de lettre de rappel.

Les (ré)abonnements sont à libeller à l'ordre de l'UCLF et à adresser à :

M. Bernard Lévêque

22 rue de la Déhanne

22400 Lamballe

Tél. : 06.59.13.83.08

levequelaunay@orange.fr

Abonnement normal : 15,00 €

Abonnement électronique : 10,00 €

Abonnement étranger : 17,00 €

Abonnement de soutien : 20,00 €

C.C.P. La Source 0074747M033